



Conseil de sécurité

Soixante et unième année

5359^e séance

Vendredi 27 janvier 2006, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Présidente :</i>	M ^{me} Migiro	(République-Unie de Tanzanie)
<i>Membres :</i>	Argentine	M. D'Alotto
	Chine	M. Wang Guangya
	Congo	M. Adada
	Danemark	M ^{me} Løj
	États-Unis d'Amérique	M. Yamamoto
	Fédération de Russie	M. Denisov
	France	M. de La Sablière
	Ghana	Nana Effah-Apenteng
	Grèce	M. Vassilakis
	Japon	M. Oshima
	Pérou	M. de Rivero
	Qatar	M. Al-Mahmoud
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	Sir Emyr Jones Parry
	Slovaquie	M. Burian

Ordre du jour

La situation dans la région des Grands Lacs

Paix, sécurité et développement dans la région des Grands Lacs

Lettre datée du 18 janvier 2006, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/27)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



La séance est ouverte à 10 h 20.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans la région des Grands Lacs

Paix, sécurité et développement dans la région des Grands Lacs

Lettre datée du 18 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2006/27)

Le Présidente (*parle en anglais*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Afrique du Sud, de l'Algérie, de l'Angola, de l'Australie, de l'Autriche, de la Belgique, du Botswana, du Brésil, du Burundi, du Cameroun, du Canada, de l'Égypte, du Guatemala, du Kenya, de la Namibie, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, des Pays-Bas, de la République centrafricaine, de la République de Corée, de la République démocratique du Congo, du Rwanda, du Sénégal, du Soudan, de la Tunisie, de l'Ouganda, de la Zambie et du Zimbabwe des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation de la Présidente, les représentants susmentionnés occupent les sièges qui leur sont réservés sur le côté de la salle du Conseil.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je me félicite de la participation à la présente séance de plusieurs ministres : M. Karel De Gucht, de la Belgique; M. Mompoti S. Merafhe, du Botswana; M^{me} Antoinette Batumubwira, du Burundi; M. Rodolphe Adada, du Congo; M. Raymond Baya Ramazani, de la République démocratique du Congo; M. Raphael Tuju, du Kenya; M. Marco Hausiku, de la Namibie; M. Ahmad bin Abdullah Al-Mahmoud, du Qatar; M. Lam Akol Ajawin, du Soudan; M. Sam K. Kutesa, de l'Ouganda;

M. Ronnie S. Shikapwasha, de la Zambie; M. Simbarashe S. Mumbengegwi, du Zimbabwe; et M. Georges Rebelo Chicoti, Vice-Ministre des relations extérieures de l'Angola.

Au nom du Conseil de sécurité, je leur souhaite chaleureusement la bienvenue.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Ibrahima Fall, Représentant spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Ibrahima Fall à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires de la Mission permanente du Congo auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre, datée du 25 janvier 2006, dans laquelle il demande que M. Said Djinnit, Commissaire de l'Union africaine pour la paix et la sécurité, soit invité à participer à la présente séance en vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Djinnit.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Djinnit à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Louis Michel, Commissaire européen en charge du développement et de l'aide humanitaire.

Il en est ainsi décidé.

J'invite M. Louis Michel à occuper le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur les préparatifs de la Conférence internationale sur les Grands Lacs, document S/2006/46.

Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2006/51, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré au cours des consultations préalables du Conseil. Je voudrais attirer l'attention des membres du Conseil sur le document S/2006/27, qui contient le texte d'une lettre, datée du 18 janvier 2006, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la République-Unie de Tanzanie auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Conformément à l'accord auquel les membres du Conseil sont parvenus, je rappelle à tous les orateurs de bien vouloir limiter leurs déclarations à une durée maximale de cinq minutes, afin de permettre au Conseil de mener ses travaux avec diligence.

Toujours afin d'utiliser au mieux le temps qui nous est imparti afin de permettre au plus grand nombre possible de délégations de prendre la parole, je n'inviterai pas individuellement les orateurs à prendre place à la table du Conseil ni à reprendre ensuite leur place sur le côté de salle du Conseil. Lorsqu'un orateur prendra la parole, le fonctionnaire des conférences escortera à la table l'orateur suivant inscrit sur la liste.

Avec l'assentiment des membres, je vais donner la parole à un certain nombre de membres du Conseil de sécurité, puis ensuite à une série de non-membres du Conseil, jusqu'à ce que la liste des orateurs soit épuisée.

J'ai maintenant grand plaisir à accueillir les participants à cette séance historique sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, organisée sous la présidence de mon pays, la République-Unie de Tanzanie. C'est un honneur et un privilège particuliers pour moi d'avoir la possibilité de présider ce débat public.

Nous sommes réunis ici aujourd'hui pour recentrer l'attention du monde ainsi que notre réflexion sur les moyens et les stratégies de prévenir et de régler les conflits récurrents dans la région des Grands Lacs. Notre vision commune est de voir renaître une région où la paix et la stabilité durables l'emportent pour rendre ainsi possible le développement durable.

Le processus de paix de la région des Grands Lacs est une initiative des pays de la région soutenue par l'Organisation des Nations Unies, l'Union africaine et le Groupe des Amis de la région des Grands Lacs. Cette initiative est consacrée dans la Déclaration de Dar es-Salaam, adoptée à l'issue de la première

Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en novembre 2004. Cette Déclaration constitue le fondement à partir duquel les pays de la région s'emploient à construire un mécanisme permettant de parvenir à la paix durable, à la gouvernance démocratique, au respect des droits de l'homme, à la coopération économique et au développement durable.

Le génocide rwandais de 1994 restera un rappel douloureux de notre échec collectif à y mettre fin. D'un autre côté, le génocide a révélé les carences morales du tissu social. Cela ne doit plus jamais se reproduire. Les conflits violents, les déplacements de populations et les flux de réfugiés qui ont été le lot de notre région ces 10 dernières années nous ont tous touchés de manière néfaste. Nous devons nous atteler ensemble à empêcher que de telles catastrophes ne se reproduisent et à créer un avenir meilleur pour nos peuples. Nous devons avoir la volonté politique collective de prévenir et de régler les conflits, de consolider la paix et d'édifier les institutions de la gouvernance démocratique, fondées sur la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. La paix est une condition *sine qua non* du développement et, en retour, le développement renforce la stabilité politique et sous-tend la prospérité socioéconomique. Nous devons veiller à atteindre et à défendre ces idéaux.

Pour nous, pays de la région, le Conseil de sécurité est un partenaire clef pour promouvoir et maintenir la paix et la sécurité dans notre région. Nous sommes sensibles à l'intervention du Conseil de sécurité et aux initiatives qu'il a prises de collaborer avec nous. Cependant, il reste nous encore à relever des défis anciens et nouveaux. Il faut donc consolider les acquis et mobiliser le soutien de la communauté internationale dans la réalisation de nos objectifs. La nouvelle Commission de consolidation de la paix doit rapidement concentrer son attention sur les pays de la région au moment où nous créons le climat politique nécessaire pour une paix irréversible.

Dans la région des Grands Lacs, nous voulons donner au Conseil de sécurité et aux autres membres de la communauté internationale l'assurance de notre détermination politique collective de concrétiser le processus des Grands Lacs. Nous travaillons aux niveaux national et régional à la création de mécanismes pour renforcer la confiance mutuelle en tant que base de paix et de stabilité dans la région. À

cet égard, nous sommes déterminés à mettre en place des dispositifs à même d'approfondir la coopération et de préserver la paix et la stabilité. De même, nous avons adopté la démocratie et la bonne gouvernance en tant que valeurs intrinsèques, qui sont également nécessaires pour notre coexistence pacifique et cruciales pour notre développement. Le caractère souhaitable d'une approche régionale à cet égard ne saurait être trop souligné. Au prochain sommet de Nairobi, nous devons être en mesure de codifier et d'adopter ces engagements.

Le travail du Bureau des Nations Unies à Nairobi a été capital pour préparer le premier sommet et le sera tout autant pour le prochain. Nous avons besoin de l'appui du Bureau et de nos amis pour soutenir le processus qui mènera au sommet de Nairobi et son suivi.

Pour terminer, Je souhaite dire au nom de la République-Unie de Tanzanie que la Tanzanie s'engage à continuer de travailler étroitement avec le Conseil de sécurité et le Secrétaire général dans l'exécution du mandat actuel du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Ensemble, nous devons être en mesure de donner forme à de nouvelles initiatives qui consolideront la paix et la sécurité internationales dans notre région.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères du Congo, S. E. M. Rodolphe Adada.

M. Adada (Congo) : Madame la Présidente, je voudrais d'abord vous dire notre fierté de vous voir présider le Conseil de sécurité en ce mois de janvier 2006 au cours duquel des dossiers africains particulièrement sensibles occupent une place de choix. Aujourd'hui, nous avons une nouvelle occasion d'apprécier le rôle de la Tanzanie dans la construction d'une Afrique libre et unie, pacifique, prospère et confiante en son avenir.

Ce n'est pas un hasard si, des années durant, le Comité de libération de l'Organisation de l'unité africaine avait son siège à Dar es-Salaam. Ce qui a fait dire au Chef de l'État ougandais, S. E. M. Yoweri Museveni, à l'occasion du premier sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à Dar es-Salaam que « La Tanzanie était la Mecque des combattants de la liberté en Afrique ».

Ma délégation se félicite donc de la tenue du débat de ce jour autour d'une question qui embrasse l'ensemble de la problématique de l'avenir de notre continent, dans ses dimensions de paix, de sécurité, de démocratie, de bonne gouvernance, de bon voisinage, de développement, d'intégration régionale et de coopération internationale.

À l'occasion du Sommet mondial tenu en septembre dernier, le chef de l'État congolais, S. E. M. Denis Sassou-Nguesso avait rappelé l'importance et l'actualité de l'appel contenu dans la Déclaration de Dar es-Salaam en faveur de la région des Grands Lacs, qui doit être reconnue comme une « zone spéciale de développement et de reconstruction ». Comme tout projet d'intégration il s'agit ici d'un vaste chantier, d'un processus long et complexe, à mener par étapes.

Mais au regard des évolutions en cours, nous pouvons affirmer aujourd'hui que des avancées significatives sont en train de prendre corps dans notre région en matière de paix et de sécurité. Au Burundi, la transition a conduit à l'organisation d'élections démocratiques, libres et transparentes, à l'issue desquelles de nouvelles institutions ont été mises en place. La situation sécuritaire s'est considérablement améliorée, et le processus de réconciliation nationale se poursuit.

La transition politique instaurée par l'Accord de Pretoria en République démocratique du Congo évolue favorablement après l'organisation du référendum constitutionnel; nous encourageons toutes les parties en République démocratique du Congo à oeuvrer inlassablement dans le cadre de cette transition pacifique, inclusive, afin qu'après le 30 juin 2006, ce pays retrouve la paix et la stabilité. Mais auparavant, nous devons tout mettre en oeuvre pour empêcher les groupes armés opérant dans l'est de ce pays de mettre en péril le processus en cours. Nous devons également encourager la République démocratique du Congo, le Rwanda et l'Ouganda à utiliser tous les mécanismes de coopération tripartite et de vérification existants pour poursuivre leurs efforts tendant à la décriminalisation du climat et à l'établissement de relations de confiance dans la région. Une telle démarche contribuera indubitablement à régler les problèmes de la circulation illicite des armes légères, de réfugiés et de personnes déplacées, de la présence des groupes armés sur le territoire d'États voisins, de l'exploitation illicite de ressources naturelles, etc.

C'est dans cet esprit de confiance mutuelle, qu'en coopération avec les autorités de la République démocratique du Congo et le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), mon gouvernement a procédé au rapatriement volontaire de réfugiés rwandais et des éléments des ex-Forces armées zaïroises (ex-FAZ) vers leurs pays d'origine. Mais, comme l'a souligné le Haut Commissaire pour les réfugiés lors du débat du Conseil le 24 janvier dernier (voir S/PV.5353), le retour des réfugiés et des personnes déplacées est étroitement lié au soutien de la communauté internationale, au redressement économique et à la consolidation de la paix dans les pays concernés.

Une évolution tout aussi positive a eu lieu en République centrafricaine après les élections qui ont abouti à la mise en place de nouvelles institutions démocratiques. Il reste à faire face à l'insécurité et à consolider le processus sur le plan social, oeuvre à laquelle la communauté internationale, à commencer par les pays voisins réunis au sein de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, s'emploie sans relâche.

C'est fort de ces évolutions favorables que je réaffirme ici l'engagement de nos pays à promouvoir l'intégration régionale, en nous fondant sur une vision commune de nos intérêts dans les domaines de la paix, de la sécurité, de l'état de droit, de la démocratie, de la bonne gouvernance, des droits de l'homme. De plus en plus, ces préoccupations et ces valeurs trouvent leur place dans les politiques menées par nos États. Les missions que le Conseil de sécurité dépêche régulièrement dans la région peuvent noter une telle évolution. C'est le lieu pour moi de dire aux membres du Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale qu'il ne faut pas se tromper sur le degré de notre engagement dans la construction d'un ensemble politique et économique intégré dans la région des Grands Lacs.

Le report du deuxième sommet, dû uniquement à des contraintes de calendrier dans certains pays membres, ne saurait signifier un quelconque relâchement ou un manque d'intérêt. Ce report nous a au contraire permis de mieux nous préparer pour aborder avec plus de recul et plus de détermination les enjeux à l'ordre du jour du deuxième sommet. La réflexion commune menée par nos pays avec la participation de toutes les couches sociales – organisations non gouvernementales, société civile,

femmes, jeunes, etc. – en vue de permettre, à court terme, l'adoption d'un pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région constituée à cet égard un signe encourageant qui indique clairement où nous voulons aller, et vers où tendent nos efforts.

Nous voulons gagner le pari de la paix et du développement dans le cadre d'une approche globale et intégrée. Nous sommes là au cœur des enjeux du deuxième sommet de la Conférence internationale. L'adoption du Pacte de sécurité, de stabilité et de développement nous permettra en effet de donner un contenu réel à notre vision commune; de promouvoir, consolider et matérialiser notre coopération; de donner un cadre formel à nos consultations politiques qui deviendront régulières; de créer la dynamique nécessaire au développement harmonieux de nos pays.

Madame la Présidente, une fois de plus, je voudrais vous remercier de nous avoir donné l'occasion de réaffirmer devant nos partenaires que la flamme allumée à Dar es-Salaam en novembre 2004 continue d'éclairer notre parcours et qu'elle ne saurait s'éteindre en si bon chemin. Les vieilles images de personnes fuyant à pied le Rwanda ou le Burundi pour se réfugier qui à Brazzaville, qui au Gabon ou au Cameroun suffisent à nous rappeler l'horreur des conflits armés; elles nous rappellent aussi que notre espace géographique et humain est un. Il nous reste à le transformer en un espace politique et économique intégré.

Tel est notre pari, que je suis venu réaffirmer ici pour confirmer que nous oeuvrons quotidiennement à la stabilisation de la situation dans notre région, et que nous continuons à compter sur nos partenaires pour poursuivre cette bataille.

Il nous faut consolider les acquis, pour éviter tout recul. À cet égard, la Commission de consolidation de la paix récemment créée au sein des Nations Unies pourrait trouver dans notre région un vaste terrain d'expérimentation, notamment au Burundi et, demain, en République démocratique du Congo.

Enfin, au moment où nous préparons activement le deuxième sommet de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, je voudrais saluer les initiatives du Conseil de sécurité en faveur de la paix et de la stabilité dans notre région, encourager nos partenaires pour qu'ils ne perdent pas patience et continuent à nous apporter leur assistance indispensable à la poursuite du processus, et dire à tous

que notre engagement demeure entier. C'est en conjuguant les efforts des pays concernés pris individuellement et collectivement, de l'Union africaine, de l'ONU, des partenaires de développement et de l'ensemble de la communauté internationale que nous réussirons à bâtir au coeur de l'Afrique une zone de paix et de prospérité à la mesure de ses immenses potentialités humaines et naturelles.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République démocratique du Congo, S. E. M. Raymond Ramazani Baya.

M. Ramazani Baya (République démocratique du Congo) : Madame la Présidente, au moment de prendre la parole à cette séance plénière du Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de présenter mes félicitations et mes encouragements à votre pays et de saluer à mon tour, comme l'a fait tout à l'heure mon prédécesseur, le rôle éminent joué par la République-Unie de Tanzanie dans la recherche de solutions aux conflits auxquels se trouve confrontée la région des Grands Lacs.

J'aimerais également dire combien le Gouvernement de la République démocratique du Congo apprécie votre initiative et celle du Conseil de sécurité d'organiser cette session spéciale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Nous savons gré à l'Organisation des Nations Unies de l'attention soutenue et des efforts déployés pour faire de la région des Grands Lacs une véritable communauté où les confrontations, les peurs, la méfiance et la haine doivent céder la place à la paix, à la confiance, à la solidarité, à la sécurité, à la démocratie et au développement.

Sous l'emprise des différents mécanismes de suivi et de contrôle mis en oeuvre et en application de résolutions et recommandations résultant de la multitude de rencontres consacrées aux pays des Grands Lacs, avec comme point culminant la Déclaration de Dar es-Salaam du 20 novembre 2004, nous pouvons dire assurément qu'un nouvel état d'esprit se fait jour progressivement dans la région des Grands Lacs. C'est donc ici le lieu et le moment de nous féliciter du partenariat qui s'est construit entre les États des Grands Lacs et la communauté internationale pour faire éclore une nouvelle manière de vivre ensemble dans notre région. Cette évolution positive

est imputable en partie aux initiatives prises par le Secrétaire général de l'ONU à travers son Représentant spécial, M. Ibrahima Fall, dont nous saluons et appuyons l'action.

Cette dynamique est fondée sur l'espoir d'un nouvel ordre sécuritaire régional, l'élargissement et l'intégration de l'espace économique et commercial, la démocratie et la bonne gouvernance, la stabilisation et l'amélioration de la prise en charge collective des problèmes sociaux et humanitaires. C'est cette nouvelle entente qui devrait être couronnée par la signature, durant cette année 2006, du Pacte régional de stabilité, de sécurité et de développement. Nous rien sommes pas encore là. Il reste du chemin à parcourir, des efforts à fournir par tous, en termes de réajustements internes au niveau de chacun de nos pays et d'adaptation aux règles de la nouvelle coexistence pacifique entre États. En République démocratique du Congo, des progrès notables ont été accomplis pour nous conformer aux engagements auxquels nous avons souscrit en vue de la mise en place d'un nouvel ordre politique interne et de la normalisation des rapports avec les États voisins.

Le processus électoral a atteint sa vitesse de croisière. Quelque 25 millions de citoyens ont pu se faire identifier et enrôler comme électeurs pour participer aux élections générales prévues cette année, avant le mois de juin 2006. Les 18 et 19 décembre 2005, la Commission électorale indépendante a réussi à organiser le référendum constitutionnel sur toute l'étendue du territoire national. Le peuple congolais a voté massivement le projet de constitution dans le respect des normes démocratiques.

Pour marquer la réconciliation nationale après les traumatismes et les déchirements causés par des années de guerre, le Président de la République démocratique du Congo, S. E. M. Joseph Kabila, après son adoption par le Parlement, a promulgué, le 19 décembre 2005, la loi portant amnistie pour faits de guerre et infractions politiques et d'opinion. Au courant de ce même mois de janvier 2006, la loi électorale est discutée et sera prochainement adoptée par les deux chambres du Parlement. Désormais, la voie est ouverte pour la tenue des élections transparentes, démocratiques et libres.

Sur un autre registre et en conformité avec les engagements pris, la République démocratique du Congo s'est employée à renforcer sa sécurité intérieure. Avec l'appui de la communauté

internationale, elle a achevé la première phase de brassage des troupes issues des différentes forces belligérantes en vue de la constitution d'une armée restructurée et intégrée. Six brigades intégrées sont d'ores et déjà à pied d'oeuvre. La deuxième phase du brassage a commencé et devrait permettre de former six autres brigades d'ici la fin du mois de février. Avant la tenue des élections, l'on disposera, tel que prévu, de 18 brigades intégrées des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Il est entendu que le brassage des troupes est un processus long et lent qui devra se poursuivre encore bien après les élections. Je me dois d'indiquer, par ailleurs, que des opérations similaires de brassage et d'intégration ont été entreprises en faveur de la Police nationale congolaise, qui compte aujourd'hui des unités professionnalisées et soudées pour le maintien de l'ordre public et pour assurer la sécurité des biens et des personnes.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo est conscient que sans une amélioration sensible des conditions de vie des militaires et des policiers, les efforts destinés à renforcer la sécurité resteront vains. Aussi des actions sont-elles entreprises afin de rendre plus efficace et plus transparent le mécanisme de la paie des soldes, qui est sortie désormais de la chaîne de commandement de l'armée. Le Gouvernement a ainsi décidé de mettre en oeuvre les directives de la Mission de conseil et d'assistance de l'Union européenne en matière de réforme du secteur de la sécurité en République démocratique du Congo sur la paie et la distribution de la ration aux militaires élaborées par les experts de l'Union européenne. Cet ensemble de dispositions qui améliorent le fonctionnement de l'armée et de la police permet de mieux garantir demain la sécurité des opérations électorales.

En Ituri, les FARDC ont lancé avec succès, en collaboration avec les troupes de la Mission d'observation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), des opérations de neutralisation des milices qui entretiennent encore quelques poches de résistance dans les territoires de Mahagi et Djugu.

Parallèlement à la sécurisation du processus politique interne, la République démocratique du Congo a également mené des actions concrètes pour répondre à ses engagements en faveur de la sécurisation de ses voisins. Il y a lieu de mentionner

l'installation à Beni, au Nord-Kivu, du Bureau de la Commission ougandaise d'amnistie pour faciliter le retour en Ouganda des combattants de l'Alliance des forces démocratiques/l'Armée nationale de libération de l'Ouganda (ADF/NALU). En décembre 2005, devant le refus des ADF/NALU d'obtempérer à la sommation qui leur avait été faite d'adhérer au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion et de rapatriement volontaire organisé par notre Gouvernement avec l'appui de la MONUC, les troupes des FARDC ont démantelé leurs positions au nord-est de Beni, dans les collectivités de Beni-Mbau, Watalinga et Ruwenzori et au sud-ouest de Beni, dans la collectivité de Bashu. Un lot d'armes et de matériel de transmission a été récupéré et plus d'une quarantaine de combattants ont été faits prisonniers par les FARDC.

Dans la Province du Sud-Kivu, entre août et septembre 2005, 200 combattants des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), sous commandement du colonel Amani, ont déposé les armes et ont été rapatriés au Rwanda. Tandis qu'au cours de la première quinzaine de décembre 2005, sur initiative du Gouvernement congolais, 149 autres combattants FDLR, avec à leur tête le colonel Amani, ont été rapatriés au Rwanda par les soins de la MONUC. Depuis début janvier, 150 combattants FDLR ainsi que des civils sont regroupés au camp de Mulengwe en vue de leur rapatriement.

Au Nord-Kivu, alors que les opérations de démantèlement allaient débiter, la direction politico-militaire des FDLR a sollicité un délai en vue d'une concertation devant fixer les modalités de rapatriement des éléments FDLR, des ex-combattants et de leurs dépendants.

Toujours sous ce volet, il convient de signaler, dans le cadre de la Tripartite+1 qui réunit l'Ouganda, la République démocratique du Congo et le Rwanda, ainsi que le Burundi, la mise en route effective de la cellule de fusion des renseignements à Kisangani où des structures d'accueil sont prêtes.

Je ne saurais terminer ce chapitre sur la sécurité sans évoquer les tout derniers événements que nous venons de vivre en République démocratique du Congo. Le lundi 23 janvier, huit Casques bleus, originaires du Guatemala, ont été tués, dans une embuscade, dans le Parc de la Garamba, dans le Haut-Uele, en Province orientale, alors que les forces de la

MONUC se livraient à des opérations de ratissage à l'encontre de quelques bandes armées demeurées actives dans cette partie du pays.

Le Gouvernement de la République démocratique du Congo réitère ses condoléances les plus attristées au Gouvernement guatémaltèque, à la MONUC et aux familles de ces soldats tombés au champ d'honneur, au service de la paix et de la sécurité au Congo et dans la région des Grands Lacs. Cette circonstance tragique offre à notre gouvernement l'occasion de saluer une fois de plus l'engagement de la MONUC dans les actions de sécurisation de la contrée, aux côtés des Forces armées congolaises.

Cet événement malheureux donne, hélas, la douloureuse preuve que la MONUC et la République démocratique du Congo font tout ce qui est en leur pouvoir pour mettre fin à la présence sur le sol congolais de tous les groupes armés. Force est de noter que ceux-ci conservent malheureusement une certaine capacité de nuisance au point qu'ils peuvent encore causer ce genre de drame que nous déplorons aujourd'hui, avec la mort des huit Casques bleus guatémaltèques.

Loin de nous décourager, ce type de tragédie ne peut que renforcer notre détermination d'éradiquer toutes les bandes armées qui créent l'insécurité aux frontières est de notre pays. La République démocratique du Congo n'épargnera aucun effort pour identifier les coupables et entreprendre tout ce qui est en son pouvoir pour les traduire en justice.

Un autre événement à déplorer réside dans les accrochages militaires survenus dans le Nord-Kivu, dans le Territoire de Rutshuru, à la mi-janvier. Grâce à l'intervention rapide des forces coalisées des FARDC et de la MONUC, le calme est aujourd'hui revenu. Il faut saluer sans aucun doute la collaboration qui se développe aujourd'hui entre la MONUC et les FARDC et leur capacité croissante de venir à bout de plus en plus rapidement de ce genre de situation.

Notre gouvernement s'est félicité de la publication, le 1^{er} novembre 2005 par le comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo de la liste des personnes et entités sujettes à des sanctions pour violation de l'embargo des armes vers la République démocratique du Congo. Il a également accueilli favorablement la résolution 1649 (2005) prise le 21 décembre 2005 par le Conseil de sécurité, qui

prévoit l'application, au 31 juillet 2006, des sanctions individuelles contre les responsables des groupes armés et qui interdit aux pays voisins de la République démocratique du Congo toute exploitation illégale de ses ressources naturelles. Notre souhait est que ces résolutions soient d'application stricte afin de décourager toute tentative de perturber le processus de transition en cours en République démocratique du Congo.

Notre gouvernement, bien que conscient de l'amélioration des rapports avec les États voisins, déplore néanmoins une coopération qui demeure insuffisante et qui permet à certains de ces États de continuer à héberger des criminels dont la République démocratique du Congo avait demandé l'extradition conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et aux décisions prises lors d'autres rencontres régionales. C'est ici le lieu pour nous de demander une nouvelle fois au Conseil de sécurité d'exercer davantage de pressions pour que cessent à partir de ces États, sinon le soutien apporté à ces milices, du moins la compréhension et la tolérance manifestées à leur endroit.

Nous saluons la création par l'Organisation des Nations Unes, depuis le 20 décembre 2005, de la Commission de consolidation de la paix. Notre espoir est de voir la République démocratique du Congo en être l'un des premiers et des principaux bénéficiaires.

Le 19 décembre 2005, une page de l'histoire des Grands Lacs a été tournée avec l'arrêt de la Cour internationale de Justice de La Haye condamnant l'Ouganda pour des actes militaires à l'encontre de la République démocratique du Congo. Notre gouvernement a accueilli ce jugement avec satisfaction. Peut-on en effet construire une réconciliation solide si le mal n'est pas nommé, si l'on ne reconnaît pas les fautes commises, si l'on n'assume pas ses responsabilités et si l'on ne répare pas les torts? Pour autant, nous considérons que cet épisode judiciaire, loin de venir brouiller l'élan des relations nouvelles entre la République démocratique du Congo et l'Ouganda, permet au contraire de placer nos rapports futurs sous l'éclairage du droit, et plus jamais sous l'emprise de la force et des armes.

S'agissant du développement, qui est aussi un axe du thème des présentes assises, qu'il me soit permis de noter que nos populations congolaises ont payé un lourd tribut aux conflits qui ont agité les Grands Lacs.

C'est ce qu'a rappelé, entre autres, l'arrêt de la Cour internationale de Justice. Aussi, les principales victimes devraient-elles être les principaux bénéficiaires des efforts de reconstruction de la région des Grands Lacs. Il faut que nos populations perçoivent clairement ce que leur apportent la fin des guerres et toutes les tractations menées dans la région, entre les pays de la région bien sûr et avec la communauté internationale.

Voilà pourquoi nous réaffirmons notre espoir dans la prise en compte des problèmes humanitaires et économiques dans le cadre du Fonds de reconstruction régional dont on parle depuis Dar es-Salaam et qui devrait être mis en œuvre dans la perspective du pacte de stabilité, de sécurité et de développement.

La signature de cet acte fondamental, nous le savons, préoccupe tous les États de la région ainsi que nos partenaires. L'impératif d'harmonisation des calendriers a justifié son report : plusieurs pays de la région, notamment le Burundi, la Tanzanie, le Kenya, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, étaient tous occupés à faire aboutir leurs processus électoraux internes.

Pour notre gouvernement, compte tenu de la période cruciale que nous vivons avec l'organisation, après près de 40 ans, d'un scrutin historique, nous ne voyons pas la possibilité de nous mobiliser pour un sommet qui se tiendrait même en juin ou juillet prochains. Nous pensons que le sommet en vue de la signature du pacte devrait intervenir début septembre 2006. La délégation congolaise pourra ainsi se présenter en toute légitimité et s'engager durablement avec les autres États des Grands Lacs dans ce projet ambitieux de création d'une zone de paix, de concorde, de coopération et d'intégration économique allant de l'océan Indien à l'océan Atlantique. D'ici là, il faudra maintenir le contact, notamment avec des rencontres de ce type, auxquelles la République démocratique du Congo s'engage à être présente.

Pour terminer, nous réaffirmons la volonté de notre gouvernement d'aller jusqu'au bout de ce processus de paix et de stabilité dans la région des Grands Lacs. La République démocratique du Congo renouvelle son engagement à participer à l'installation des conditions de paix et de sécurité pour son peuple et pour les peuples frères des États voisins.

Alors que notre peuple s'apprête à entrer de plein pied dans la période délicate et cruciale des opérations

de vote pour désigner les futurs animateurs des institutions du pays, nous attendons de tous les États voisins une attitude de solidarité agissante afin qu'aucune menace extérieure, de quelque nature que ce soit, ne vienne troubler ce processus.

Nous réitérons toute notre reconnaissance à la communauté internationale pour l'attention et les efforts soutenus qu'elle porte à l'éclosion d'une nouvelle ère de relations confiantes, sécurisantes et mutuellement avantageuses pour les États de la région des Grands Lacs qu'appellent de tous leurs vœux non seulement les peuples de la région, mais aussi ceux de tout un continent.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au Ministre des affaires étrangères de la Namibie, S. E. M. Marco Hausiku.

M. Hausiku (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation et moi-même sommes très honorés de participer à cette importante réunion du Conseil de sécurité. D'emblée, je souhaiterais vous présenter nos félicitations, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil pour le mois de janvier 2006. Nous sommes convaincus que votre direction avisée et vos talents diplomatiques assureront le succès de vos travaux, et je vous assure de l'appui et de la coopération de ma délégation au cours de ce mois.

Nous sommes ravis, Madame la Présidente, que vous ayez avec les autres membres du Conseil organisé ce débat sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Cela prouve que le Conseil de sécurité continue de consacrer la majeure partie de son programme de travail à des questions liées à la paix, à la sécurité et au développement, particulièrement en Afrique. Vous avez une fois encore montré votre attachement et celui de votre pays, la Tanzanie, à régler un des problèmes les plus urgents de l'Afrique en attirant l'attention du Conseil sur cette question en début d'année.

Nous vous remercions, Madame la Présidente, d'avoir fait distribuer le document officieux qui servira de base aux débats d'aujourd'hui, et nous espérons qu'il aboutira à ce que le Conseil prenne des décisions informées sur la question.

La Namibie attache une grande importance à la sécurité dans la région des Grands Lacs, non seulement parce que les habitants de cette région souffrent depuis

trop longtemps du conflit et de ses conséquences, mais aussi parce que l'absence de paix dans cette région a des conséquences négatives sur le reste du continent africain. La situation continue également de poser une menace à la paix et à la sécurité internationales. Nous sommes convaincus que la participation au niveau ministériel à ce débat donnera une grande impulsion aux délibérations du Conseil.

Nous sommes instruits du fait qu'un conflit qui touche un pays peut rapidement embraser la région entière du fait des liens sociaux, économiques et culturels qui existent entre nos peuples. La tendance actuelle du conflit et sa complexité ont constamment dicté à toutes les parties prenantes impliquées dans la recherche d'une paix et d'une sécurité durables, qui à leur tour ouvrent la voie au développement économique durable, la nécessité de déployer des efforts concertés.

Bien que des progrès louables aient été faits dans la région, tels que la tenue d'élections démocratiques au Burundi et d'un référendum en République démocratique du Congo (RDC), l'instabilité continue dans d'autres zones de la région sape les efforts de paix dans la région des Grands Lacs.

La présence de milices et de groupes armés étrangers dans la partie orientale de la République démocratique du Congo a créé une situation déplorable qui menace la population civile et augmente les violations très répandues des droits de l'homme et du droit international humanitaire. La situation requiert donc la coopération des pays membres de l'Union africaine (UA) de la région des Grands Lacs. Il faut encourager les initiatives bilatérales et régionales qui se concentrent sur des mesures de renforcement de la confiance. Nous exhortons les pays de la région à renforcer la coopération bilatérale et à s'engager pleinement à appliquer efficacement le Pacte de non-agression et de défense commune de l'Union africaine, adopté à Abuja le 31 janvier 2005, en tant que mécanisme régional de sécurité pour la prévention des conflits, la gestion des différends et leur règlement pacifique.

Le processus de démobilisation, de désarmement, de rapatriement et de réintégration dans cette zone de la région ne peut être mis en œuvre avec succès qu'avec la coopération de tous les pays de la région. Par conséquent, nous renouvelons notre appui à la

résolution 1649 (2005) et appelons à sa pleine et rapide mise en œuvre.

En outre, les pays voisins devraient déployer des efforts pour réaliser un accord global qui vise une stratégie à long terme pour une paix et un développement durables et une compréhension mutuelle entre les pays de la région, assurant ainsi la transformation de la région en une région de paix et de sécurité, où règnent la stabilité politique et sociale, le développement économique et l'intégration régionale, ainsi que la démocratie et la justice sociale.

Nous reconnaissons pleinement que le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mandat que lui a conféré la Charte des Nations Unies. Parallèlement, nous reconnaissons également le rôle joué par les organisations régionales et sous-régionales pour réaliser une paix durable dans la région.

L'UA, pour sa part, a toujours soutenu que la sécurité est une condition préalable au développement, d'où la création du Conseil de la paix et de la sécurité, organe de l'Union africaine dont le seul objet est de s'attacher à la prévention et au règlement des conflits, ainsi qu'au maintien de la paix en Afrique. À cet égard, nous appelons à la mise en œuvre rapide de la résolution 1631 (2005), par laquelle le Conseil prie instamment les organisations internationales de contribuer à renforcer la capacité des organisations régionales et sous-régionales africaines.

Ce sont les femmes et les enfants qui souffrent le plus au cours d'un conflit. À cet égard, nous sommes fermement convaincus qu'afin de réaliser une paix globale et durable tous les efforts devraient être faits pour assurer les pleines participation et contribution des femmes au cours des négociations de paix et de l'application des stratégies et des programmes d'après conflit. À cet égard, nous renouvelons notre attachement à une pleine et efficace mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité.

La première Conférence internationale sur la paix et la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam les 19 et 20 novembre 2004, a fourni aux pays de la région une occasion d'élaborer des moyens efficaces pour trouver des solutions durables aux problèmes auxquels la région est confrontée. La Namibie regrette le report de la deuxième Conférence

internationale sur la région des Grands Lacs, qui aurait dû se tenir à Nairobi en novembre de l'année dernière, et espère que cette conférence sera convoquée dans un avenir proche.

Au cours du Sommet mondial 2005, nos dirigeants ont pris des décisions importantes, qui ont inspiré un ordre du jour impressionnant pour la réforme et le renforcement de notre Organisation, de manière à lui permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui. Le Document final du Sommet donnait mandat à l'Assemblée générale de finaliser et de continuer à délibérer sur certaines questions, y compris la création de la Commission de consolidation de la paix, qui a été rendue opérationnelle par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité par les résolutions 60/180 et 1645 (2005), respectivement. Nous félicitons votre délégation, Madame la Présidente, et celle du Danemark, pour leur conduite efficace des difficiles négociations. Nous attendons avec intérêt la contribution de la Commission de consolidation de la paix à la réalisation de la paix et du développement durables dans la région des Grands Lacs.

La communauté internationale devrait par conséquent être encouragée à poursuivre son appui aux Africains dans leur recherche de la paix et du développement durables. Dans ce contexte, nous nous félicitons de la proposition du Secrétaire général d'appuyer le plan décennal de renforcement des capacités de l'Union africaine, comme il est souligné dans son rapport sur l'application des recommandations du Comité spécial des opérations de maintien de la paix, publié sous la cote A/60/640.

Enfin, ma délégation appuie le projet de résolution sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, et appelle le Conseil de sécurité à l'adopter.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole au général de corps d'armée Mompoti S. Merafhe, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale du Botswana.

M. Merafhe (Botswana) (*parle en anglais*) : Je suis ravi de vous féliciter, Madame la Présidente, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je suis particulièrement heureux de présenter nos félicitations à votre pays, la République-Unie de Tanzanie, et à son

peuple, pour l'élection couronnée de succès qui s'est tenue au cours du dernier mois de 2005.

Au fil des années, la Tanzanie a fait la preuve de sa clairvoyance politique. Elle a ouvert la voie à la transformation des systèmes politiques africains lorsqu'elle a mis fin au parti unique, a donné le signal des élections multipartites et a introduit une disposition constitutionnelle qui limite le nombre de mandats présidentiels et institue le transfert pacifique du pouvoir. Pour la troisième fois consécutive, elle a montré comment transférer le pouvoir démocratiquement, pacifiquement et sans heurt. Nous sommes reconnaissants à la Tanzanie de la voie admirable et exemplaire qu'elle nous fraye.

L'évolution récente en Tanzanie est tout à fait pertinente pour le sujet de notre débat public sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs en Afrique. Le droit des peuples à exercer leur volonté souveraine pour décider de la nature des institutions étatiques, sur la base du consensus, est au centre de la question de la paix et du développement. Nous nous félicitons donc du débat du Conseil de sécurité sur la région des Grands Lacs, région de l'Afrique dont les habitants ont été victimes de certaines des pires atrocités de l'histoire récente.

Le présent débat se tient quelques semaines après la création de la Commission de consolidation de la paix. Nous saluons la création de cette Commission et, une fois encore, nous sommes profondément reconnaissants à votre délégation, Madame la Présidente, pour le rôle clef qu'elle a joué dans les négociations qui ont conduit à une résolution ayant recueilli un large soutien.

Nous espérons que la Commission de consolidation de la paix travaillera de manière constructive et pragmatique pour aider les pays qui sortent d'un conflit à gérer le processus difficile et douloureux de reconstruction, de réconciliation nationale et de développement. Nous comptons sur la Commission pour adopter une démarche efficace, rapide et pragmatique en matière de consolidation de la paix après les conflits. Le travail de la Commission devrait n'exclure personne et être transparent et quantifiable, car c'est sa seule raison d'être.

Tout en saluant sans réserve la création de la Commission de consolidation de la paix, il ne faut pas oublier que lorsque l'Organisation des Nations Unies a été créée, il y a 60 ans, les fondateurs ont proclamé

leur détermination à préserver les générations futures du fléau de la guerre. Aujourd'hui, 191 pays se sont engagés librement dans la cause noble et ambitieuse de mettre fin à la guerre. Notre devoir, en tant qu'États Membres, est de mettre en faillite l'industrie de la guerre en renforçant la capacité de l'ONU à prévenir le déclenchement des conflits et à gérer et régler les différends. Il est profondément regrettable que nous n'y soyons pas toujours parvenus.

Le Conseil de sécurité a la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais nous reconnaissons qu'en dernière analyse chaque État a la responsabilité ultime d'édifier des institutions qui garantissent la paix et la stabilité à l'intérieur de ses frontières. Nous sommes présents dans cette salle parce que nous avons pleinement foi dans le fait que le Conseil de sécurité peut jouer un rôle actif dans la quête de la paix et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

Bien que le Conseil de sécurité soit demeuré activement saisi de la situation dans la région des Grands Lacs depuis plusieurs années, 2006 devrait être l'année où nous pouvons espérer voir une volonté renouvelée de passer du dialogue à l'action. La Déclaration de Dar es-Salaam de novembre 2004 a déjà posé les fondements solides de négociations sur les quatre thèmes que sont la paix et la sécurité, la démocratie et la bonne gouvernance, le développement économique et l'intégration régionale, et les questions humanitaires et sociales.

La région des Grands Lacs est l'une des régions d'Afrique richement pourvues en ressources naturelles, en terrains fertiles, en pluies abondantes et, surtout, en populations travailleuses et dynamiques. C'est le berceau de la civilisation humaine et de nombreux peuples africains trouvent leurs origines dans cette zone, qui est au cœur du continent africain. Et pourtant, c'est là que l'on assiste aux pires manifestations de la cruauté de l'homme envers ses semblables. Il est donc de l'intérêt de la région des Grands Lacs, de l'Afrique et de la communauté internationale dans son ensemble d'aider cette région à laisser derrière elle les conflits violents et les souffrances humaines au profit de la paix et de la stabilité et à s'engager sur la voie de la coopération économique, de l'intégration régionale et du développement.

Il ne fait aucun doute que la région des Grands Lacs a un grand potentiel de développement et de

prospérité économique pourvu que l'on donne une chance à la paix. Le rétablissement de la paix dans la région devrait aussi avoir un impact positif sur les perspectives de croissance économique et de développement dans la zone de la Communauté de développement de l'Afrique australe et, en fait, dans l'Afrique tout entière. Elle ouvrirait de plus vastes perspectives à la mise en œuvre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique.

La population de la région des Grands Lacs veut pouvoir vivre dans la paix. La paix est indivisible. Nous souhaitons que la population de cette région jouisse de la paix, de la stabilité et de la sécurité dont bénéficie le reste de l'humanité, qui, sans même y réfléchir, les prend parfois pour acquises car elles sont aussi naturelles que le fait de respirer. Ce n'est que dans un environnement de paix et de stabilité qu'ensemble nous pourrions mobiliser nos ressources et nos énergies pour améliorer la condition humaine et réaliser les Objectifs du Millénaire pour le développement. Les bénéficiaires immédiats d'un accord de paix global seront les habitants mêmes de la région des Grands Lacs, qui ont été victimes de tant de souffrances indicibles. Tout nouveau retard dans le rétablissement d'une paix durable dans la région ne manquerait pas de nous condamner tous en Afrique à la stagnation économique et au cercle vicieux de la violence et des crises.

Nul doute que les habitants de cette région ont une histoire commune et partagent un même avenir. C'est dans ce contexte que nous demandons instamment aux milices qui ont jusqu'à présent refusé de rejoindre le processus de paix et qui restent une source d'instabilité et de chaos de désarmer volontairement et de se rallier à la marche vers la paix. Ils peuvent le faire s'ils acceptent de vivre selon un autre ordre possible fondé sur la tolérance, le consensus, le compromis et la démocratie et d'y prendre pleinement part.

L'heure est venue pour le Conseil de sécurité d'indiquer clairement aux milices qu'il ne saurait tolérer plus longtemps que la volonté collective de la communauté internationale continue d'être ainsi défiée. À cet égard, nous saluons la récente opération militaire menée conjointement par le Gouvernement de la République démocratique du Congo et la Mission de l'Organisation des Nations Unies, en vue de désarmer les milices dans ce pays.

La communauté internationale a un rôle crucial à jouer s'agissant d'encourager l'éclosion de la volonté de faire la paix, afin de contribuer à l'avènement d'un nouvel ordre politique dans cette région agitée. Compte tenu de l'histoire violente de la région, les habitants de la région des Grands Lacs ont besoin d'obtenir des garanties que la conclusion d'accords sur les questions de gouvernance, prévus dans la Déclaration de Dar es-Salaam, ne signifiera pas qu'ils doivent renoncer à leur propre sécurité ni à celle des générations futures. Il faut les inciter à considérer ces questions de gouvernance comme le préalable d'une paix durable, de relations de bon voisinage et de la coexistence pacifique en échange d'une part plus grande des nouvelles perspectives qui s'ouvriront à la région tout entière.

La communauté internationale doit montrer qu'elle est prête à appuyer un accord de paix global en fournissant les ressources nécessaires à un tel accord. Cela veut dire qu'elle doit fournir les ressources financières, matérielles et techniques nécessaires à la réinstallation des réfugiés et des personnes déplacées qui rentrent chez eux, à la réinsertion des anciens combattants, à la fourniture d'eau potable et de services éducatifs et sanitaires et, surtout, à l'aide à l'édification et au renforcement des institutions.

En soutenant de manière continue et solide la réhabilitation des infrastructures et la relance des économies des pays de la région, on renforcera sensiblement le processus de coopération économique et d'intégration régionale. Un train complet de mesures d'assistance serait le meilleur dividende de la paix que la communauté internationale puisse offrir pour contribuer à asseoir un règlement politique durable. En aidant les pays de la région des Grands Lacs, la communauté internationale aidera des pays tels que le mien, le Botswana. Notre prospérité dépend de la prospérité de nos voisins et de l'Afrique.

Nous invitons les pays de la région des Grands Lacs à aborder la nouvelle année avec l'espoir et la détermination de faire en sorte que la paix soit possible et réalisable en notre temps. Nous avons connu une période de conflits violents et jamais plus notre continent et notre population ne devraient être soumis au même terrible massacre des innocents : hommes, femmes et enfants.

Le mandat de la Commission de consolidation de la paix nouvellement créée et la séance du Conseil

aujourd'hui, organisée à l'instigation de nos dévoués frères et sœurs tanzaniens, devrait faire fonction de défi lancé aux pays des Grands Lacs pour qu'ils jouent leur rôle et s'engagent sur le chemin de la paix et de la tolérance sans exclusive. Cette séance représente donc une grande chance. Telle est la manière africaine et universelle d'agir avec humanité, c'est-à-dire la culture du *botho*, qui dans ma langue désigne une culture enracinée dans la conviction ferme que ce qui nous rend humain est l'humanité des autres.

Nous exhortons par conséquent le Conseil de sécurité à demander instamment aux États Membres qui ont participé à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs d'aborder les négociations de manière constructive et dans un esprit de compromis et de modération, afin que la raison et le bon sens l'emportent.

La deuxième Conférence internationale devrait se tenir dès que possible car les progrès du processus de paix dans ses dimensions régionales auraient un effet salutaire sur les acquis au niveau national. En République du Burundi, le Gouvernement démocratiquement élu a pris ses fonctions. En République démocratique du Congo, les Congolais ont approuvé une Constitution nationale lors d'un référendum tenu en décembre 2005. Les préparatifs des élections nationales sont en cours. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo mérite le soutien de la communauté internationale pour veiller à ce que les élections se tiennent comme prévu.

Le succès de ces élections serait un autre jalon historique dans le processus démocratique. Il serait extrêmement regrettable que les milices qui maraudent dans la région nuisent au climat nécessaire à la tenue d'élections libres et régulières et aient ainsi un impact négatif sur les acquis obtenus sur la voie de la paix. La communauté internationale ne doit pas le permettre, car cela reviendrait à abandonner le peuple de la République démocratique du Congo. Ce sont les raisons pour lesquelles la deuxième Conférence internationale doit être réunie d'urgence de façon à pouvoir non seulement nous appuyer sur les acquis obtenus au niveau national, mais aussi renforcer ces acquis au niveau régional. Il serait hautement regrettable que le conflit reprenne dans les pays qui ont réalisé des progrès dans la consolidation de la paix et le renforcement des institutions démocratiques nationales par suite des attermoissements ou de l'absence

de progrès dans le traitement des dimensions régionales du processus de paix.

Je voudrais terminer en déclarant qu'un certain nombre de résolutions ont été adoptées par le Conseil de sécurité sur la paix et la sécurité dans la région des Grands Lacs. Ces décisions devraient maintenant être appliquées. Au Chapitre V de la Charte des Nations Unies, il est affirmé à l'Article 25 :

« Les Membres de l'Organisation conviennent d'accepter et d'appliquer les décisions du Conseil de sécurité ».

Appliquons ces décisions d'urgence afin de donner une chance à la paix.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Autriche, qui s'exprimera au nom de l'Union européenne.

M. Pfanzelter (Autriche) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un insigne privilège que de m'exprimer au nom de l'Union européenne (UE) et des pays qui se rallient à la présente déclaration.

Nous nous félicitons de la tenue de ce débat public car il a lieu à un moment où la région des Grands Lacs se trouve à une croisée importante des chemins.

Je voudrais appeler l'attention du Conseil sur la déclaration écrite qui est en cours de distribution. Je me contenterai donc d'en souligner les points saillants.

Jamais auparavant nous n'avons été aussi près d'un règlement des conflits dans la région. Depuis la création de l'Union africaine, l'Afrique a assumé de plus en plus ses responsabilités. L'Union africaine est rapidement devenue un partenaire fiable, ce qui est essentiel lorsque nous parlons de renforcer notre collaboration entre l'Organisation des Nations Unies et les partenaires africains aux niveaux régional et sous-régional. L'Union européenne se considère comme un allié clef dans cet effort. À présent, forts de la stratégie européenne pour l'Afrique, nous voulons contribuer à une Afrique pacifique, prospère et démocratique, en étroite coopération avec l'Union africaine et l'ONU.

Des progrès importants ont été enregistrés ces dernières années dans la région des Grands Lacs. L'an passé, le Burundi a vu aboutir le processus de transition. En République démocratique du Congo aussi, la tenue couronnée de succès du référendum sur la Constitution et l'appui ferme dont elle a bénéficié

témoignent de l'aspiration du peuple à un nouveau départ. L'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement lors du premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, tenue à Dar es-Salaam en novembre 2004, a représenté une étape historique dans les relations régionales. Les États membres devraient adopter dans le courant de l'année le pacte de sécurité, stabilité et développement. Il importe que tous les pays honorent les engagements qui y sont énoncés.

Ces progrès n'auraient pas été possibles sans le dévouement du personnel des missions des Nations Unies au Burundi et en République démocratique du Congo, en particulier des soldats de la paix qui risquent leur vie jour après jour. Cela nous a été tragiquement rappelé lundi encore quand huit soldats de la paix guatémaltèques ont perdu la vie dans une embuscade tendue par des éléments présumés de l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) dans le Parc national de la Garamba. L'Union européenne exprime ses condoléances sincères aux familles des victimes et au Gouvernement guatémaltèque et rend hommage à la contribution des milliers d'hommes et de femmes qui oeuvrent avec les Nations Unies pour la paix dans la région.

Des progrès ont été possibles, d'abord et avant tout, du fait de la ferme prise en charge par l'Afrique, soit avec la médiation sud-africaine en République démocratique du Congo, soit avec l'initiative régionale au Burundi. En outre, la façon dont tous les partenaires internationaux ont travaillé étroitement avec les partenaires africains et l'ONU a garanti la cohésion de leur appui à la transition dans la région.

La contribution de l'Union européenne à cet effort a été importante. Notre participation remonte à 1996, lorsque M. Aldo Ajello, qui est parmi nous aujourd'hui, avait été nommé Représentant spécial pour la région des Grands Lacs africains. À ce jour, l'UE est profondément engagée au niveau politique, comme le montrent les visites récentes du Haut Représentant Solana et du Commissaire Michel à Kinshasa. Mais nous avons aussi pris des mesures très concrètes et pratiques pour aider à stabiliser la région. En 2003, l'UE a déployé l'opération Artémis, la toute première mission mise en place dans le cadre de la politique européenne de sécurité et de défense (PESD) hors d'Europe, dans la ville de Bunia. L'effort militaire

résolu de l'Union européenne a permis de stabiliser la situation en attendant que la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) soit en mesure d'assumer le contrôle de la région, et a ainsi évité l'effondrement du processus de paix en République démocratique du Congo.

Au Burundi, l'UE avait activement participé au processus de paix d'Arusha et était membre de la Commission de suivi de l'Accord d'Arusha. L'Union européenne a également appuyé le déploiement de la Mission africaine au Burundi, qui, une fois encore, a préparé le terrain à la relève ultérieure par une mission des Nations Unies. Cette mission de l'Union africaine a donc représenté le premier cas concluant de la coopération trilatérale Union africaine-ONU-UE dans le domaine du maintien de la paix en Afrique.

Nous sommes également profondément engagés dans les domaines humanitaire et politique. L'UE a versé plus de 80 % des fonds nécessaires au financement du processus électoral en République démocratique du Congo. Récemment, nous avons ouvert de nouvelles voies en appuyant la restructuration critique du secteur de la sécurité, dans le droit fil de notre objectif commun qui est d'assurer la sécurité de tous les Congolais. La mission de sécurité de l'Union européenne en République démocratique du Congo offre, depuis juin 2005, des conseils et une assistance pour la réforme du secteur de la sécurité.

La mission de police civile de l'UE – la Mission de police de l'UE à Kinshasa – aide les autorités congolaises à assurer la mise en place, la formation et le suivi, jour après jour, d'un groupe de police intégré chargé de la protection des institutions d'État et des principaux dirigeants politiques.

Toutefois, il reste encore beaucoup à faire. Au Burundi, le problème des Forces nationales de libération (FNL) doit être réglé. Le Burundi aura besoin d'une aide internationale continue après le retrait progressif et prudent de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB). En République démocratique du Congo, le retard dans l'adoption de la loi électorale compromet le calendrier électoral et l'achèvement, d'ici à juin 2006, de la période de transition. Une solution doit aussi être trouvée de toute urgence au problème des forces négatives qui agissent en République démocratique du Congo, qu'elles soient

congolaises ou étrangères, y compris les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR). Les activités de l'Armée de résistance du Seigneur sont très préoccupantes, non seulement à cause des proportions énormes de la crise humanitaire qui sévit dans le nord de l'Ouganda. On l'a vu récemment, les activités de l'Armée de résistance du Seigneur se sont intensifiées au Sud-Soudan et se sont étendues à la République démocratique du Congo, aggravant l'insécurité et menaçant les processus de paix en cours dans ces régions.

Pour parvenir à une paix durable, les partenaires internationaux ont besoin de gouvernements démocratiques fiables. Il importe que les systèmes politiques soient démocratiques et inclusifs et qu'ils créent un climat de confiance et garantissent la participation de tous. La bonne gouvernance et l'état de droit créeront un environnement propice à la reconstruction. Il est donc fondamental de prendre des mesures décisives contre la corruption, de garantir le respect des droits de l'homme, de renforcer l'état de droit et de lutter contre le climat d'impunité. Le Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) et la Cour pénale internationale (CPI) ont un rôle central à jouer dans les efforts visant à traduire en justice les responsables de violations graves des droits de l'homme, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité.

L'appui de la communauté internationale aux efforts de reconstruction doit être bien coordonné et cohérent. Nous devons notamment commencer à réfléchir à la phase de l'après-transition et à la façon d'appuyer au mieux la reconstruction et la mise en place des institutions. C'est un domaine où les donateurs devront redoubler d'efforts et où la Commission de consolidation de la paix pourrait apporter une précieuse contribution.

La sécurité est fondamentale dans tous ces efforts. La question du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, du rapatriement ou de la réinstallation des différents groupes armés est absolument fondamentale pour la stabilisation de la région tout entière. L'Union européenne se félicite de l'initiative très vigoureuse prise par la MONUC dans l'est de la République démocratique du Congo, à l'appui des forces armées de la République démocratique du Congo. De même, l'Union européenne se félicite de l'attention accrue que le Conseil de sécurité a récemment accordée à cette

question particulière et à ses ramifications régionales. Nous devons également veiller à ce que l'embargo sur les armes soit appliqué de bonne foi et à ce que des mesures soient prises contre l'exploitation illicite des ressources naturelles. Nous pensons qu'il importe que la communauté internationale ne se désengage pas trop rapidement et qu'une présence adéquate des Nations Unies soit maintenue en République démocratique du Congo après les élections. La réduction progressive des missions des Nations Unies au Burundi et en République démocratique du Congo doit répondre à des critères précis.

L'avenir des pays de la région doit se construire sur des relations de bon voisinage et sur la coopération régionale. Le Pacte de sécurité, stabilité et développement, qui sera adopté au deuxième sommet de la Conférence sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui doit se tenir à Nairobi dans le courant de cette année, sera la base et la référence pour tous ces efforts. Nous pensons, compte tenu de l'histoire récente de la région, que la partie du Pacte consacrée à la paix et à la sécurité exige l'attention la plus urgente.

Tous ces éléments que je viens d'exposer sont étroitement liés. La transformation de la région en une région de paix, de stabilité et de prospérité durables exige un effort soutenu et coordonné de la part de toutes les parties en présence. L'Union européenne est prête à jouer son rôle et à continuer d'appuyer cette collaboration.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Louis Michel, Commissaire au développement et à l'aide humanitaire de la Commission européenne.

M. Michel (Commission européenne) : Je veux d'abord féliciter la Tanzanie pour sa présidence du Conseil de sécurité et je salue, Madame la Présidente, l'initiative que vous prenez d'organiser ici et maintenant, au moment sans doute le plus crucial, un débat sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Vous savez mieux que quiconque qu'il existe aujourd'hui une vraie occasion à saisir. Je dirais même une chance qu'il faut arracher à la fatalité.

Je mesure parfaitement l'honneur que vous faites à la Commission européenne – à la Commission Barroso – de lui permettre de s'exprimer devant le Conseil de sécurité de l'ONU. Nous voulons y voir une

conviction trop souvent ignorée, cette évidence qu'il ne peut y avoir de développement sans paix et sans stabilité, mais qu'il n'y a aucune chance de paix et de stabilité sans développement. Et c'est précisément cette réalité qui donne sa valeur ajoutée spécifique à l'institution que je représente.

Dans cette perspective, la Commission s'associe pleinement à la déclaration de la présidence européenne, qui vient de définir le cadre et la stratégie de la contribution politique des Européens pour pacifier cette région, dont la stabilité est si importante pour l'équilibre, l'harmonie et le redéploiement économique et humain de tout le continent africain.

Il m'appartient de rappeler l'engagement constant de la Commission européenne, souvent aux avant-postes de la communauté internationale et mandatée par l'Union européenne pour rechercher une solution définitive aux crises et aux conflits qui affectent depuis trop longtemps cette région pourtant très riche en potentialités de toutes sortes.

Nous avons depuis toujours misé sur les vertus d'un dialogue politique actif, franc mais respectueux et sans arrière-pensée aucune. Nous n'avons d'autre objectif que la paix, la sécurité et le bien-être des populations. Nous croyons que nous ne pouvons y parvenir que par la reconstruction d'États capables de protéger et d'arbitrer et légitimer par des systèmes démocratiques, des États dotés d'institutions capables de remplir les grandes fonctions régaliennes qui seules peuvent assurer à tous les citoyens des droits égaux, comme l'accès à l'enseignement, à la santé, à la justice, à l'administration et à la culture aussi.

Notre politique, en dehors de notre devoir humanitaire d'urgence, s'est toujours fondée sur cette conviction que la pauvreté ne sera vaincue que par l'émergence et la consolidation d'une puissance publique impartiale, une puissance publique qui encourage les sociétés civiles vigilantes, des sociétés civiles capables de s'approprier la responsabilité pleine et entière de leur destin.

Depuis 2002, l'Union a mobilisé pour cette région et ces pays plus d'un milliard d'euros, c'est-à-dire plus de 1,3 milliard de dollars. La Commission s'est, à ce titre, investie dans des domaines clefs tels que la gouvernance, le processus électoral, où nous sommes les premiers bailleurs de fonds avec 149 millions d'euros pour la République démocratique du Congo, ainsi que la reconstruction des services et

infrastructures de base. Pour consolider les acquis, il nous faudra encore dégager des moyens supplémentaires, mais ces moyens n'auraient pas été suffisants et ne seront pas demain suffisants non plus sans l'unicité d'analyse, d'action et d'engagement de tous les acteurs internationaux. Nous allons devoir maintenir cette alliance sacrée jusqu'au bout des processus de paix en cours et même au-delà.

Jusqu'au bout, le processus restera fragile et la formidable promesse d'une Afrique centrale enfin apaisée, ouverte, le regard fixé sur son avenir, courra toujours le risque de se voir pulvérisée par des comportements individuels ou collectifs irresponsables, par des querelles stériles, et même par des maladroites inconscientes. Notre engagement à nous et à nos amis africains doit être inébranlable si nous voulons conjurer définitivement les dangers.

Mais, je suis optimiste. Au Rwanda, les blessures si douloureuses du génocide commencent petit à petit à s'apaiser. Déjà, pointe un essor économique nouveau, qui peut porter l'espoir et la motivation des jeunes générations, qui savent que si elles le veulent, elles peuvent façonner un avenir de prospérité, de solidarité et de justice. Un peu plus de 10 ans après cette abominable tragédie, on peut enfin croire que ce peuple va se réconcilier avec lui-même. Et puis, il y a le Burundi. Il y a quelques mois, les Burundais relevaient avec succès le défi que tous nous pensions inaccessible.

Et puis, il y a le Burundi. Il y a quelques mois, les Burundais relevaient avec succès le défi que tous, nous pensions inaccessible : ils élisaient démocratiquement un Parlement représentatif de toute la population. Avec intelligence, ils offraient au Président la légitimité la plus large pour qu'il puisse forger les conditions de la réunification. Ce Président a constitué un gouvernement avec plus d'un tiers de femmes et défini dans la foulée un programme généreux et ambitieux. D'emblée il annonçait la gratuité de l'enseignement primaire. Ce sont là des signes indiscutablement positifs.

Et puis aujourd'hui en République démocratique du Congo, un processus de transition long et délicat s'achève peu à peu. En quelques mois, près de 25 millions de Congolais et de Congolaises ont reçu de leur pays la carte d'électeur qui leur donne pour la première fois une identité, une citoyenneté et la conscience d'appartenir à une même nation et à un

même peuple. Comment ne pas y croire enfin en voyant dans les centres d'enregistrement le miracle s'opérer dans la tête et le cœur de ces hommes et de ces femmes jusque là citoyens fantômes d'un non État. Et le 18 décembre, plus de 60 % d'entre eux sont allés voter pour la première fois depuis plus de 40 ans. Quatre-vingt-quatre pour cent de ces électeurs ont ratifié une constitution équilibrée et démocratique, parce que sans doute, d'instinct, ils ont su qu'ils tenaient, au travers de ce geste fondateur, les clefs pour inverser le cours de leur propre histoire.

Jusqu'au bout, la communauté internationale a le devoir de les accompagner, de les encourager, d'exhorter leurs responsables pour que le calendrier électoral soit respecté. Il ne reste d'ailleurs plus qu'à voter une loi électorale qui, je l'espère, va assurer la représentation la plus large de toutes les composantes de la société congolaise pour qu'aucun sentiment d'exclusion ne puisse plus réveiller les vieux démons.

Comment ne pas comprendre que ces pays ont des destins croisés? Mon intime conviction, c'est que l'achèvement heureux de ces processus peut peser lourd, non seulement sur la sous-région, mais bien au-delà, sur l'Afrique tout entière. Cette dimension régionale m'apparaît comme étant fondamentale. Nous devons catalyser les énergies et l'attention des pays sur des thématiques d'intérêt commun en partant du principe, si cher à la construction européenne, que c'est en partageant des intérêts, en partageant des problèmes et des ressources, que l'on peut atteindre et maintenir la paix et accroître la prospérité. C'est pourquoi je me réjouis de la volonté de ces trois pays de redynamiser la Communauté économique des pays des Grands Lacs. Nous sommes en tout cas, pour notre part, déterminés à mettre des moyens substantiels à la disposition de ce projet.

En voyant ces perspectives, comment ne pas dénoncer, avec la plus grande fermeté, les actes de barbarie et les exactions inhumaines perpétrés cette semaine encore par certains groupes de nature criminelle qui, au nom d'intérêts sordides, terrorisent des citoyens innocents et tuent ceux-là mêmes qui, au péril de leur vie, sont là en notre nom pour les protéger?

La Commission européenne s'est associée dès le début à une démarche volontariste auprès de ses partenaires privilégiés que sont l'ONU, les institutions de Bretton Woods, l'Union africaine et les autres

bailleurs de fonds. La Commission de consolidation de la paix aura de ce point de vue là un rôle majeur à jouer. La Commission européenne s'inscrira plus que jamais dans une stratégie de développement comme facteur essentiel de la prévention des conflits et de la reconstruction d'États de droit, des États de droit qui se déclinent dans des systèmes judiciaires indépendants et fiables, des administrations publiques efficaces et en mesure de contrôler le territoire, des forces de sécurité réformées et soumises à un contrôle démocratique stricte.

Pour conclure, je crois profondément que les relations entre nous et l'Afrique sont aujourd'hui d'une nature nouvelle. Elles se vivent dans le respect mutuel avec des partenaires égaux en droits et en devoirs, capables d'engager non seulement des dialogues, mais aussi des débats, capables d'accepter de vivre avec nos différences, mais avec la ferme volonté de rapprocher nos conceptions de la démocratie et du droit. Nous devons, je pense, chercher avec acharnement et avec constance le plus grand commun dénominateur possible des grands concepts qui régissent l'organisation de la société moderne. Des notions comme la justice, la solidarité et la liberté doivent être débattues entre nous. Il ne peut s'agir pour la communauté internationale d'imposer unilatéralement ses termes de référence.

Nous devons aussi nous laisser inspirer et convaincre par nos partenaires. Leur expérience, leur histoire, leurs perceptions et leurs cultures peuvent enrichir les nôtres. Je sens que, si nous le voulons, nous pouvons enfin commencer à conjurer les spectres de nos passés respectifs pour avoir une lecture commune de l'histoire, parce qu'alors seulement, nous pourrions construire ensemble un monde de paix, de justice et de liberté.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole au Ministre d'État des affaires étrangères du Qatar, S. E. M. Ahmad bin Abdullah Al-Mahmoud.

M. Al-Mahmoud (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un grand plaisir, Madame la Présidente, de vous féliciter de la grande compétence et de l'habileté avec lesquelles votre délégation a mené les travaux du Conseil pour réaliser les buts et les objectifs énoncés dans la Charte des Nations Unies. L'initiative d'organiser la présente séance ministérielle du Conseil de sécurité en vue d'examiner la question de la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands

Lacs en Afrique est, indéniablement, un pas dans cette direction. Elle réaffirme effectivement l'importance que le Conseil attache au continent africain, qui a énormément souffert des fléaux de la guerre, des conflits et de la marginalisation qui ont eu des répercussions négatives sur le développement de ce grand continent qui se distingue par son histoire ancienne, ses grands peuples et ses ressources.

Nous souhaitons également remercier le Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, des efforts qu'il déploie pour attirer l'attention sur les souffrances et la marginalisation endurées par la majorité des habitants de ce continent, y compris ceux qui vivent dans la région des Grands Lacs. Nous apprécions au plus haut point sa recherche de solutions appropriées qui préserveraient la dignité des Africains, réaliseraient la paix et instaureraient le développement.

La présente séance est importante car elle a pour but d'appuyer l'initiative prise par le Conseil de sécurité et le Secrétaire général de se pencher sur les problèmes relatifs aux conflits africains, essentiellement ceux que met en relief la résolution 1625 (2005) du Conseil de sécurité sur la prévention des conflits, en particulier en Afrique. Le Conseil de sécurité a adopté cette résolution lors du sommet qu'il a tenu en marge de la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale en septembre 2005. Dans ce contexte, nous ne pouvons pas ignorer la ferme détermination manifestée par les États africains à mettre en place le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et à lui confier les tâches de prévention et de règlement des conflits et de maintien de la paix en Afrique. Cette réalisation a permis à l'Union africaine d'établir un véritable partenariat avec le Conseil de sécurité afin de mieux comprendre les difficultés de la région et, en conséquence, de traiter globalement des causes profondes des conflits en Afrique.

Nous n'avons guère de doute que les conflits violents et les crimes de génocide qui ont fait rage dans la région des Grands Lacs resteront gravés dans nos mémoires pendant longtemps encore. Et pour cette seule raison, nous devons redoubler d'efforts et œuvrer inlassablement à prévenir de nouveaux conflits et à régler ceux qui continuent de sévir. Nous sommes tous bien conscients des réalités démographiques et géopolitiques extrêmement complexes de cette sous-région du continent, lesquelles risquent d'avoir des répercussions sur l'ensemble de la région. Il nous

incombe donc de rechercher des solutions novatrices fondées sur une démarche régionale, comme l'a demandé la première Conférence internationale sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs, tenue en Tanzanie en 2004.

À la lumière de ce que je viens de dire, une question demeure sans réponse : comment et dans quelle mesure l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale peuvent-elles aider les pays de la région des Grands Lacs à mettre en œuvre la vision de Dar es-Salaam? Il est vrai que l'Organisation des Nations Unies a obtenu de grands succès en instaurant la stabilité dans la région, mais les défis actuels sont également grands. Par conséquent, il nous faut aborder cette question de manière plus réaliste, œuvrer pour consolider les acquis réalisés jusqu'à présent et explorer les voies qui pourraient être suivies pour faire face aux défis à venir, même si cela signifie que la présence sur le terrain de l'Organisation des Nations Unies doit être plus ample, y compris ses forces de maintien de la paix.

Au moment où nous parlons du personnel de l'Organisation des Nations Unies sur le terrain, je souhaiterais présenter les condoléances de mon pays aux familles et aux gouvernements des soldats de la paix qui ont perdu la vie dans l'exercice de leurs fonctions en remplissant les nobles tâches qui leur avaient été confiées.

Bien que nous centrons pour le moment notre attention sur les questions de paix, de sécurité, de démocratie, de bonne gouvernance, ainsi que sur les questions sociales et humanitaires, nous pensons néanmoins que la vision dégagée dans la Déclaration de Dar es-Salaam fait place à d'autres questions d'importance égale. Celles-ci portent sur le développement économique et l'intégration régionale qui, à notre avis, sont les deux piliers fondamentaux de la stabilité durable dans la région. Malheureusement, ces questions n'ont pas reçu du Conseil de sécurité l'attention qu'elles méritaient. Ce n'est pas que le Conseil ne soit pas intéressé par ces questions mais celles-ci ne relèvent pas de la compétence du Conseil et impliquent d'autres parties prenantes, telles que les institutions financières internationales et les pays donateurs, qui doivent aider les pays de la région à inscrire leurs attentes dans la réalité.

Nous sommes, dans l'État du Qatar, convaincus que les pays du Sud peuvent assumer leur part de

responsabilité pour le développement du Sud. Pour cette raison, S. A. R. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani, Émir de l'État du Qatar, a pris l'initiative de créer le Fonds du Sud pour le développement dont nous espérons, quand il deviendra opérationnel, qu'il contribuera au développement économique et à l'intégration régionale de la région des Grands Lacs.

La Commission de consolidation de la paix, créée par la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et par la résolution 60/181 de l'Assemblée générale, a satisfait une aspiration qui nous était chère, car elle constitue un mécanisme pertinent pour aider les pays qui sortent d'un conflit à préserver la paix et à réaliser le développement durable. Elle peut également empêcher ces pays d'être à nouveau en proie au conflit. Nous ne pouvons manquer de louer les efforts qui ont abouti à adopter la sage décision de créer la Commission, dont nous espérons qu'elle remplira le rôle que l'on attend d'elle, tel qu'exposé en détail dans les accords pertinents.

Pour terminer, je voudrais affirmer que nous appuyons le projet de résolution dont est saisi le Conseil sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs et que nous appelons à son adoption.

M. Burian (Slovaquie) (*parle en anglais*) : D'emblée, je souhaiterais dire que la région des Grands Lacs constitue l'un des principaux défis à la sécurité du monde contemporain. Nous pensons qu'il est grand temps de s'attaquer aux problèmes de la région dans toute leur complexité et de réaliser un règlement pacifique durable qui contribuera positivement à la stabilité et au développement du continent tout entier.

Dans ce contexte, nous félicitons la République-Unie de Tanzanie d'avoir pris cette initiative très pertinente et opportune. Nous convenons avec vous, Madame la Présidente, que cette réunion du Conseil de sécurité est véritablement un événement historique.

La Slovaquie s'associe à la déclaration qui a été faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne et à la déclaration prononcée par M. Louis Michel, de la Commission européenne. C'est la raison pour laquelle je me limiterai à quelques remarques auxquelles nous accordons beaucoup d'importance. Le texte intégral de notre déclaration sera distribué.

Nous avons observé ces derniers mois une évolution encourageante d'un assainissement de la situation politique dans la région des Grands Lacs : les élections démocratiques au Burundi et la tenue couronnée de succès d'un référendum constitutionnel en République démocratique du Congo. Ces moments positifs ont fourni la preuve de la maturité politique des peuples burundais et congolais et peuvent offrir des lueurs d'espoir face à la sombre réalité de la situation actuelle dans la région des Grands Lacs.

Nous sommes conscients que certains fauteurs de troubles pourraient tirer avantage des reports des processus de paix et de réconciliation nationale. Il est par conséquent essentiel d'empêcher ces tentatives et de ne pas permettre que la dégradation de la sécurité ait un effet destructeur sur les processus politiques qui se sont correctement déroulés jusqu'à présent. La Slovaquie est profondément préoccupée par les cas récents de reprise des combats dans le Nord-Kivu et au Katanga, et en particulier par l'attaque contre la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) qui s'est produite le 23 janvier 2006.

Dans ce contexte, nous voulons porter l'accent sur un problème que la communauté internationale néglige depuis longtemps. Je veux parler des activités criminelles des plus violentes et cruelles de l'Armée de résistance du Seigneur dans la région. À cet égard, nous aimerions souligner deux points. Premièrement, nous notons les efforts déployés par le Gouvernement ougandais pour régler la question. Cependant, nous ne pouvons ignorer le fait que des civils innocents continuent de mourir. De nouveaux éléments ressortent de la campagne de l'Armée de résistance du Seigneur, notamment les attaques contre les travailleurs humanitaires et les soldats de la paix qui sont sur le terrain pour aider les réfugiés et les personnes déplacées et pour sauvegarder la paix. Nous pensons que des mesures résolues sont nécessaires pour mettre fin aux activités destructrices de l'Armée de résistance du Seigneur et pour traduire leurs auteurs en justice en application des mandats de la Cour pénale internationale.

Deuxièmement, nous convenons que la responsabilité principale de protéger incombe aux gouvernements. Cependant, la communauté internationale a la responsabilité d'aider et de protéger les plus vulnérables, si les autorités nationales ne sont pas en mesure de faire face à l'ampleur du problème.

C'est la raison pour laquelle la Slovaquie est prête à appuyer les initiatives de la communauté internationale qui, en coopération avec les Gouvernements de la République démocratique du Congo, de l'Ouganda et du Soudan, identifieraient les mesures que le Conseil de sécurité pourrait prendre par la suite pour mettre fin aux activités de l'Armée de résistance du Seigneur.

Puisque la situation dans la région des Grands Lacs est extrêmement complexe, les réponses doivent être globales et de grande portée. Les problèmes doivent être réglés à trois niveaux : national, régional et international.

Au niveau national, la lutte contre la corruption et l'application des principes de bonne gouvernance constituent des impératifs. Les réformes du secteur de la sécurité et les processus de démobilisation et de désarmement doivent être encore renforcés et accélérés. Les gouvernements nationaux doivent contrôler les solutions à ces problèmes.

Le niveau régional de coopération a une importance particulière. Ni les efforts nationaux, ni les efforts internationaux ne porteront les fruits souhaités dans la région des Grands Lacs s'ils ne sont pas mis en œuvre dans le cadre régional. Nous aimerions encourager les pays de la région et les parties prenantes régionales à accélérer les efforts de préparation du deuxième sommet sur la région des Grands Lacs, qui devrait adopter le Pacte proposé de stabilité, de sécurité et de développement de la région des Grands Lacs et renforcer les formes actuelles de dialogue et de coopération, en accordant une attention particulière aux mesures de renforcement de la confiance et de la sécurité. Les questions du développement et du respect des droits de l'homme sont de toute évidence des questions qui nécessiteront une attention accrue de la part de la communauté internationale, car il ne peut y avoir de sécurité sans développement et sans respect des droits de l'homme.

Enfin, et ce n'est pas le moins important, la communauté internationale doit assumer une responsabilité majeure dans l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies d'après conflit une fois la transition achevée. La création de la Commission de consolidation de la paix ne pouvait pas survenir à un moment plus opportun. Il y a déjà, avec le Burundi, un bon candidat dans la région des Grands Lacs pour inscription à l'ordre du jour de la Commission. Nous pensons qu'il y en aura un autre après le 30 juin.

La Slovaquie se félicite du projet de résolution sur la paix, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs (S/2006/51). Nous pensons qu'il aborde de manière très complète les questions complexes auxquelles la région des Grands Lacs est confrontée. Le projet de résolution recueille notre entier soutien.

M. Denisov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue, Madame le Ministre, et vous remercier de présider le Conseil de sécurité à la présente séance. Je voudrais également remercier les ministres des affaires étrangères des pays membres du Conseil et des États de la région des Grands Lacs qui sont venus à New York pour examiner la question du renforcement de la paix, de la sécurité et du développement durable dans la région des Grands Lacs.

Les questions africaines sont en permanence au centre de l'attention du Conseil. Cela reflète les sérieuses préoccupations de la communauté internationale devant la complexité de la situation qui règne actuellement sur le continent africain. Les événements récents dans la région des Grands Lacs montrent clairement que la meilleure manière de régler les conflits dans la région et dans toute l'Afrique est de renforcer l'état de droit en développant la démocratie et la bonne gouvernance.

Le fait que le Conseil examine les situations de conflit actuelles dans la région des Grands Lacs indique une nouvelle fois que les plus grandes difficultés ont trait au règlement des problèmes qui surgissent dans les périodes de transition et d'après conflit. L'application des lois et le rétablissement ou l'édification de systèmes juridiques sont lents à se mettre en place. Les programmes de désarmement, démobilisation et réinsertion sont menés avec difficulté ou sont complètement bloqués, notamment par les groupes armés illicites congolais ou étrangers qui opèrent dans l'est de la République démocratique du Congo et dans les États voisins, où l'effet déstabilisant qu'ils exercent sur le processus de paix dans la région a récemment pris une dimension transfrontalière accrue.

Parallèlement, nous observons une dynamique globalement positive dans les processus de paix en République démocratique du Congo et au Burundi. Cela est encourageant et reflète une solide tendance à la stabilisation générale.

Pour asseoir le succès du processus de paix au Burundi et pour le rendre irréversible, le Gouvernement démocratiquement élu doit encore régler de nombreux problèmes importants. Bien entendu, une assistance considérable de la communauté internationale sera pour cela nécessaire, notamment à travers la participation de la Commission de consolidation de la paix, du Groupe des Amis du Burundi et des principaux donateurs.

La priorité pour les dirigeants et le parlement de la République démocratique du Congo doit être d'accélérer la mise en place des moyens juridiques et logistiques qui permettront la tenue d'élections libres, régulières, transparentes et démocratiques en juin 2006. L'épineux problème du désarmement, de la réinsertion et du rapatriement volontaire des membres des groupes armés étrangers qui opèrent dans les provinces est de la République démocratique du Congo n'est toujours pas réglé.

À nos yeux, il est fondamental de mettre en place une coopération régionale entre les États de la région des Grands Lacs, en particulier le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et la République démocratique du Congo, et parallèlement de prendre des mesures de confiance et de régler les questions bilatérales en suspens. Cela devrait être effectué dans le cadre des dispositifs de sécurité multilatéraux, tels que la Commission tripartite+1.

Quand on s'attaque aux problèmes de désarmement, il faut mettre l'accent sur leur dimension régionale en élargissant et en renforçant la coopération entre États voisins.

Stabiliser la situation en Afrique centrale et mettre en place des conditions solides et propices au développement sont des objectifs étroitement liés au succès de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. La principale tâche des prochaines semaines consistera à analyser de manière objective le respect de la Déclaration de principes de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs et, lors du second sommet des États de la région, à adopter des décisions viables, équilibrées, réalistes et contraignantes pour tous, principalement dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Je voudrais indiquer que ma délégation appuie pleinement le projet de résolution (S/2006/51), qui a

été préparé pour adoption à l'issue de la séance d'aujourd'hui.

Enfin, Madame la Présidente, je voudrais une fois encore vous remercier, ainsi que la délégation de la République-Unie de Tanzanie, des efforts considérables que vous avez déployés en vue de préparer et de présider la présente séance.

M^{me} Løj (Danemark) (*parle en anglais*) : Le Danemark apprécie l'occasion qui lui est donnée de débattre de la question de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs. Nous nous félicitons de l'initiative tanzanienne de convoquer le présent débat et du fait que vous-même, Madame la Ministre, présidiez nos délibérations.

Nous voudrions nous associer à la déclaration faite par le Représentant permanent de l'Autriche, au nom de l'Union européenne.

Nous saluons la participation aujourd'hui d'un grand nombre de ministres. L'engagement politique est une force motrice et leur ferme détermination à promouvoir la paix et la stabilité est absolument essentielle.

Les progrès accomplis dans le processus de transition en République démocratique du Congo sont encourageants, car la paix et la stabilité dans ce pays sont perçus comme l'un des facteurs clefs pour parvenir à la paix et à la stabilité dans l'ensemble de la région. Le respect de la souveraineté, la non-ingérence et une coopération étroite sont d'autres facteurs déterminants à cet effet. La Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs fait fonction de forum de coopération, et nous espérons que le deuxième sommet sur les Grands Lacs se tiendra le plus tôt possible.

Les atrocités commises par les milices et les groupes armés actifs dans la région des Grands Lacs et leur comportement criminel continuent de menacer la stabilité de la région. Les pays de la région doivent prendre des mesures pour empêcher que leurs territoires respectifs ne servent de base aux activités des groupes armés. Ils doivent combattre le trafic transfrontalier illicite d'armes et de ressources ainsi que les mouvements de combattants en faisant strictement respecter l'embargo sur les armes imposé à la République démocratique du Congo.

À cet égard, je voudrais souligner que les liens entre l'exploitation illicite des ressources naturelles et le commerce illicite de ces ressources, d'une part, et la prolifération et le trafic des armes, d'autre part, doivent être pleinement reconnus comme constituant un élément supplémentaire qui alimente et exacerbe les conflits dans la région. Nous exhortons les pays de la région à renforcer leur coopération pour promouvoir l'exploitation légale et transparente des ressources naturelles. Cela permettra de promouvoir la paix ainsi que le développement économique.

Il y a un immense besoin de protéger les populations civiles partout dans la région. Nous voudrions souligner que les gouvernements des pays de la région ont la responsabilité principale de protéger leurs populations, conformément au droit international, et de garantir un accès libre, sûr et totalement libre des travailleurs humanitaires aux populations en détresse.

Afin de garantir à long terme la stabilité et le respect de l'état de droit, tous les États concernés doivent prendre des mesures pour traduire en justice les personnes coupables de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire. Et tous les États doivent coopérer avec les tribunaux pénaux internationaux pour assurer l'arrestation et la remise des suspects. Lorsque l'ONU est présente sur le terrain, elle devrait aider ces États dans cette tâche.

Grâce aux efforts conjugués des pays de la région, de l'ONU et de l'Union africaine, les différents conflits de la région ont désormais pris un tournant décisif vers un règlement. Nous voudrions encourager une prise en main et une participation africaines accrues dans la gestion des conflits sur le continent. Le Conseil de sécurité devrait examiner comment appuyer au mieux les efforts en cours pour mettre en place une architecture de sécurité africaine et travailler étroitement avec l'Union africaine pour promouvoir les voies et moyens de coopération.

Nous nous appuyons de plus en plus sur les ressources et la légitimité d'un réseau de mécanismes multilatéraux – régionaux et mondiaux – afin d'apporter des réponses collectives aux problèmes d'aujourd'hui en matière de paix et de sécurité. La tâche qui nous attend est de faire en sorte que nos mécanismes de coopération fonctionnent aussi bien que possible. Ils doivent être efficaces et solidaires, et ils doivent être souples et prompts à réagir.

Dans son approche régionale à l'égard de la région des Grands Lacs, le Conseil de sécurité ne doit pas seulement porter son attention sur le maintien de la paix et la consolidation de la paix, mais aussi sur la prévention et le règlement des conflits, y compris les questions de gouvernance et les composantes sociale et économique de la paix.

Les questions que je viens d'aborder sont toutes reflétées dans le projet de résolution (S/2006/51) à l'initiative de la Tanzanie. La complexité du projet de résolution est une claire indication que le Conseil de sécurité est déterminé à régler de manière globale les conflits dans la région des Grands lacs. Le Danemark appuie sans réserve le projet de résolution.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Richard Sezibera, Envoyé spécial du Président du Rwanda pour la région des Grands Lacs.

M. Sezibera (Rwanda) (*parle en anglais*) : Je voudrais d'emblée vous remercier, Madame la Présidente, pour avoir associé le Rwanda aux débats de la présente séance du Conseil de sécurité. Nous sommes heureux et honorés de voir la République-Unie de Tanzanie présider les débats du Conseil ce mois-ci. Nous sommes extrêmement contents de vous voir, Madame la Présidente, occuper la présidence. Il ne fait aucun doute que, sous votre compétente direction, les travaux du Conseil seront extrêmement fructueux. Nous rendons hommage à la République-Unie de Tanzanie, qui travaille de concert avec tous ses pays voisins, pour ses efforts inlassables dans la recherche de la paix et d'un développement commun dans la région des Grands Lacs et, en vérité, sur le continent africain tout entier.

La présente séance du Conseil de sécurité est consacrée à l'examen des faits survenus dans la région des Grands Lacs. Plus particulièrement, elle vise à examiner les questions de paix, de sécurité et de développement dans la région. Ces questions sont, effectivement, interdépendantes et cruciales. Les peuples de notre région ne sont pas seulement unis par des liens ethniques, culturels, linguistiques et économiques, mais ils ont également exprimé leur désir et leur détermination de forger un avenir meilleur en dépit des traumatismes du passé et pour les dépasser, comme le montrent les événements survenus au Rwanda de l'après-génocide, les élections au Burundi et le processus électoral en République démocratique du Congo.

Les pays de la région n'ont eu de cesse de rechercher la paix et la stabilité dans la région. Ils ont joué un rôle majeur dans le rétablissement de la paix au Burundi et l'avènement d'un nouveau système politique dans le pays. Ils continuent de jouer un rôle clef dans la recherche de solutions aux crises en Somalie et au Soudan.

Les principes d'appropriation régionale des processus de paix et de partenariat régional ne sont pas de simples slogans vides de sens. Notre région a montré qu'ils sont possibles et que, s'ils sont appliqués correctement, ils produisent des résultats.

Le Rwanda est encouragé par les progrès enregistrés dans le processus politique en République démocratique du Congo. Nombre des piliers définis dans l'Accord de cessez-le-feu de Lusaka de 1999 ont été lentement mais sûrement réalisés. La guerre, qui, à son paroxysme, a mis en présence de nombreux États, a pris fin. Au lieu de l'affrontement et du conflit, les États de la région étudient à présent les possibilités d'accroître la coopération. Le peuple congolais a un nouveau régime politique et participe à un processus qui le cimentera plus encore, à mesure qu'il franchira l'étape des dispositifs transitoires conclus à Sun City (Afrique du Sud) et qu'il établira des structures qui reflètent la volonté du peuple. Les troupes étrangères se sont retirées de la République démocratique du Congo au cours d'un processus assisté et observé par la région et par la communauté internationale.

Pour le Rwanda, les perspectives d'une paix durable, d'une stabilité accrue et d'une prospérité partagée sont aujourd'hui meilleures qu'elles ne l'avaient jamais été depuis le génocide de 1994. La région et le reste de la communauté internationale doivent œuvrer ensemble à la consolidation des acquis de paix et de sécurité tout en posant les bases solides d'une prospérité partagée et durable. Pour y parvenir effectivement, toutefois, nous devons tous nous atteler à la tâche inachevée du processus de Lusaka. Comme je l'ai déjà dit, nombre des fondations nécessaires à la paix régionale, telles que définies par ce processus, sont en place. Malheureusement, il reste un obstacle clef à une paix durable : la présence des forces génocidaires et d'autres groupes armés dans la région, dont le seul objectif est de continuer à déstabiliser nos pays.

Tant que les peuples de la région ne seront pas libérés de la peur, de la tyrannie et des attaques des

forces qui se donnent le nom de Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), de l'Armée de résistance du Seigneur, des Palipehutu-Forces nationales de libération et d'autres groupes armés qui sèment actuellement la désolation dans l'Est de la République démocratique du Congo et dans le reste de la région, la paix naissante restera fragile et le développement restera un rêve lointain pour beaucoup de nos habitants.

Les Rwandais continuent de se demander pourquoi, depuis maintenant 11 ans, ils doivent continuer de vivre avec le spectre du génocide. Ils voudraient savoir pourquoi le Conseil de sécurité n'a pas éliminé à jamais la menace que représentent ces forces, et ils s'interrogent sur la raison pour laquelle le Comité de sanctions créé par la résolution 1533 (2004) et le Groupe d'experts reconstitué par la résolution 1596 (2005) n'ont pas encore traité la question des mouvements d'armes et d'autres fournitures et de ces groupes avec tout le sérieux qu'elle mérite. J'ose espérer que le présent débat public permettra de donner des réponses à ces questions, tant par le projet de résolution qui sera adopté ultérieurement que par les mesures qui seront prises par les forces des Nations Unies sur le terrain.

Le Rwanda voudrait saisir cette occasion pour présenter ses condoléances au Gouvernement et au peuple guatémaltèques, à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo et à l'ensemble de la famille des Nations Unies à l'occasion du décès des soldats de la paix guatémaltèques en République démocratique du Congo. La mort de ces vaillants soldats de la paix devrait inciter le Conseil à intervenir de nouveau avec une fermeté et une efficacité accrues.

Les gouvernements de la région, par le truchement de leurs ministres des affaires étrangères, réunis à Kampala en octobre 2005, ont présenté au Conseil des suggestions sur la façon de procéder. J'espère que cet organe prendra les décisions qu'il convient. Le Rwanda, pour sa part, continuera d'octroyer à tous les membres des FDLR rapatriés tous les droits et les responsabilités dont jouissent les Rwandais, cela étant leur droit inconditionnel et inaliénable.

Une fondation importante de l'architecture de paix naissante de notre région est la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et

le développement dans la région des Grands Lacs. Le premier Sommet des chefs d'État et de gouvernement, tenu à Dar es-Salaam, en novembre 2004, offrait une vision d'une région transformée de théâtre de conflits incessants en une prospérité partagée. Les chefs d'État et de gouvernement ont également prévu une feuille de route sur la façon dont cette transformation peut se produire. Le Rwanda espère que le deuxième sommet différé aura lieu le plus rapidement possible.

Tandis que la région travaille à la signature du Pacte de sécurité, stabilité et développement proposé, les principes clefs de l'appropriation par la région du processus et de ses résultats, du partenariat international durable et de l'inclusion de toutes les parties, qui sont les piliers de la conférence, resteront essentiels. Il importe aussi de réaffirmer le lien qui existe entre paix et sécurité, bonne gouvernance et développement économique. Les processus de paix et de sécurité qui ne sont pas consolidés par des pratiques de bonne gouvernance, une croissance soutenue et une réduction de la pauvreté sont effectivement fragiles. C'est pourquoi nous pensons que les quatre thèmes de la Conférence sont d'importance égale.

La Conférence a encouragé le dialogue entre les gouvernements, les parlementaires, les acteurs de la société civile, le secteur privé, les groupements féminins, les jeunes, les médias, les dirigeants religieux et autres. Elle a ravivé l'espoir parmi des millions de citoyens dans la région. Pour répondre à ces espoirs, des ressources supplémentaires doivent être mobilisées dans la région et au sein de la communauté internationale. Sans quoi, ce n'aura été qu'une conférence de plus qui aura fait les gros titres des journaux, mais qui n'aura pas eu d'impact tangible sur les pauvres de la région.

Alors que la région met sur pied un mécanisme de suivi de la Conférence, il faut entamer, avec la communauté internationale, des discussions sérieuses sur les mécanismes permettant de poursuivre le partenariat dans les années à venir. Il faut sérieusement réfléchir à de nouveaux moyens de financer les décisions qui seront prises et qui seront reflétées dans le pacte.

La création officielle de la Commission de consolidation de la paix, en décembre 2005, par la résolution 1645 (2005) du Conseil de sécurité et la résolution 60/180 de l'Assemblée générale constitue un événement très positif. De nombreux pays de la région

des Grands Lacs sont en train de passer du conflit à la paix durable et au développement. Ce sont donc des candidats idéals pour une intervention de la Commission.

Vu son histoire, le Rwanda est prêt à contribuer au succès de cette Commission. Il est important que les initiatives en cours dans la région des Grands Lacs puissent être reliées à la Commission. Nous sommes prêts à apporter notre contribution lorsqu'on nous le demandera, en partageant nos idées, nos ressources matérielles ou notre personnel. Le Rwanda s'engage également à continuer de contribuer au retour de la paix et de la stabilité dans la région et à la protection des populations vulnérables, surtout sur notre continent, de concert avec l'Union africaine et l'ONU.

Enfin, je voudrais rendre hommage à tous ceux qui ont inlassablement œuvré en faveur de la paix dans notre région. Je m'adresse avant tout aux peuples et dirigeants de la région, qui ont décidé de prendre leur destinée en main. Ils ont besoin du soutien du Conseil. Nous tenons à saluer le rôle précieux joué par l'ONU et par tous ses organes, ainsi que par l'Union africaine et tous ses organes. Nous remercions les États-Unis d'Amérique, facilitateurs de la Commission tripartite plus un, qui ont contribué au rétablissement de la confiance entre les Gouvernements du Burundi, de la République démocratique du Congo, du Rwanda et de l'Ouganda, leur permettant ainsi d'identifier les menaces communes et d'y faire face collectivement. Nous remercions le Groupe des amis de la région des Grands Lacs, coprésidé par le Canada et les Pays-Bas, d'avoir fourni leur aide inappréciable à la Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Tous ces efforts concertés ont rapproché la région d'une paix et d'un développement durables. Le Rwanda estime que le moment n'est ni au repos ni au relâchement; le moment est venu de s'engager à faire davantage, bien davantage.

La Présidente (*parle en anglais*): Je demande une fois de plus aux orateurs qui ont de longues déclarations à faire de bien vouloir en distribuer le texte aux délégations et de limiter leur intervention à cinq minutes pour permettre à tous les orateurs de prendre la parole avant la fin de la journée. Je remercie les participants de leur compréhension.

Je donne à présent la parole à S. E. M. Lam Akol Ajawin, Ministre des affaires étrangères du Soudan.

M. Ajawin (Soudan) (*parle en arabe*): Je voudrais vous féliciter, Madame la Présidente, ainsi que la République-Unie de Tanzanie, à l'occasion de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Alors que je m'adresse au Conseil pour la première fois, je tiens à exprimer notre gratitude pour l'intérêt que le Conseil a toujours accordé à mon pays, le Soudan, depuis le début des négociations au Kenya et depuis la visite du Conseil à Nairobi, en novembre dernier, pour donner une impulsion au processus de paix, ainsi que pour le rôle joué par l'ONU dans la mise en œuvre de l'Accord de paix global. Au nom du Gouvernement d'unité nationale, je tiens à assurer le Conseil de notre sincère volonté de mettre en œuvre l'Accord de paix et d'en faire une réalité, non seulement dans le sud, mais sur l'ensemble du territoire du Soudan, ce qui promouvra la stabilité et la paix dans la région des Grands Lacs et sur l'ensemble du continent.

Il ne fait aucun doute que la question que nous examinons aujourd'hui – la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs – revêt une grande importance pour la paix et la sécurité internationales depuis des décennies. Cette région, au cœur de l'Afrique, a connu un certain nombre de conflits et de guerres civiles. Le Soudan en fait partie intégrante et il est inévitablement influencé par toute évolution positive ou négative de la situation dans les différents États de la région. C'est pourquoi nous avons participé à toutes les réunions concernant la région depuis que le Conseil de sécurité s'est déclaré favorable, en 1994, à la tenue d'une Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sous l'égide de l'ONU et de l'Organisation de l'unité africaine, jusqu'à la tenue du Sommet de Dar es-Salaam, en novembre 2004 et à l'adoption de la Déclaration de Dar es-Salaam sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs.

Cette déclaration, adoptée par les chefs d'État et de gouvernement, constitue un programme d'action qui couvre tous les domaines prioritaires, notamment l'établissement d'une paix durable grâce à des efforts régionaux concertés visant à mettre un terme aux conflits et à instituer des mécanismes permettant de les prévenir ou de les contrôler. Sous l'égide de l'ONU et de l'Union africaine, la communauté internationale et d'autres partenaires et amis de la région des Grands Lacs doivent également s'impliquer.

Nous nous félicitons du consensus sur la coopération régionale collective et avons bon espoir que grâce à ces efforts régionaux et internationaux conjoints, nous pourrions consolider une paix durable et dissiper la méfiance et les craintes qui existent entre les pays de la région, comme indiqué au deuxième paragraphe de la Déclaration de Dar es-Salaam. Nous pourrions ainsi nous concentrer sur d'autres tâches. Nous invitons la communauté internationale à renforcer les capacités nationales et régionales, notamment celles des forces africaines, en leur fournissant des fonds et du matériel pour qu'elles puissent s'acquitter de leur mission, à savoir mettre fin aux conflits et aux différends.

Il y a, par ailleurs, d'autres préoccupations urgentes. Tout d'abord, le renforcement des principes de démocratie et de bonne gouvernance dans la région jettera les fondements d'un développement équilibré et durable et du renforcement des institutions. Cela permettra de garantir la coexistence pacifique entre les États de la région, ce qui à son tour ouvrira la voie à la coopération bilatérale et régionale en ce qui concerne la situation des réfugiés et les activités de désarmement, démobilisation et réinsertion en cours dans un certain nombre de pays.

Nous devons lutter contre le trafic des armes légères et de petit calibre et empêcher la circulation de ces armes parmi les acteurs non étatiques. Nous devons également lutter contre le crime organisé transnational, cela renforcera encore la confiance entre les États de la région, nous aidant ainsi à tourner la page et à mettre un terme aux conflits. Cela nous permettra également d'exploiter nos ressources naturelles à des fins de développement, à entreprendre des projets conjoints de coopération économique et à lancer d'autres initiatives conjointes.

La paix et la sécurité vont de pair, en particulier dans une région telle que la région des Grands Lacs qui a traversé dans le passé des périodes d'instabilité. Le sommet de Dar es-Salaam, qui s'est tenu l'année dernière, a énoncé quatre grands domaines d'action : la paix et la sécurité; la gouvernance démocratique et le développement économique; l'intégration régionale; et les questions humanitaires et sociales. Il a préparé la voie à un deuxième sommet qui devait avoir lieu en 2005 et dont l'objectif était d'élaborer des mesures d'exécution relatives à ces domaines principaux – d'où l'importance de l'appui accordé par la communauté internationale et les organismes internationaux en la

matière. L'objectif est de faire fond sur les progrès réalisés sur la voie de la paix dans certaines régions et de régler certaines des causes constantes de tension.

L'objectif est de générer une culture de paix et de coopération, conformément au préambule de la Constitution de l'UNESCO qui stipule que : « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Le projet de résolution dont le Conseil de sécurité est saisi aujourd'hui reflète son appui énergique à la réalisation de la paix, de la sécurité et du développement dans la région. Il faut fixer un calendrier de contrôle et de suivi des mesures entreprises au vu des priorités mentionnées plus tôt, afin que nous puissions travailler ensemble. Des faits nouveaux encourageants sont effectivement survenus dans certaines zones de la région, principalement au Burundi et en République démocratique du Congo. Nous espérons que le projet de résolution dont sont saisis les membres du Conseil de sécurité engendrera une participation plus volontariste et plus efficace de l'ONU en faveur de la paix, de la sécurité et du développement durable dans la région des Grands Lacs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Karel De Gucht, Ministre des affaires étrangères de la Belgique.

M. De Gucht (Belgique) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je vous suis très reconnaissant de m'avoir invité à participer à ce débat sur la paix, la sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Je vous remercie, Madame la Présidente, – ainsi que les autres membres du Conseil – de continuer à accorder une telle importance à cette région, et de l'attention particulière accordée au Conseil de sécurité à cette question sous votre présidence.

Je voudrais d'emblée souligner le rôle indispensable et de premier plan de l'ONU en Afrique, que ce soit ici à New York ou sur le terrain. Je voudrais également à cette occasion présenter toutes mes condoléances et celles du peuple belge aux familles des huit Casques bleus qui ont perdu la vie il y a quelques jours pour servir la paix.

L'Afrique est une priorité de premier ordre pour mon pays, lequel est pleinement engagé à en défendre la cause, en particulier pour ce qui est de la paix, la

sécurité et le développement dans la région des Grands Lacs. Les problèmes de l'Afrique nous concernent tous, et exigent une réponse énergique, d'abord et avant tout de l'Afrique, mais aussi des partenaires de l'Afrique dans la communauté internationale. La Belgique, qui travaille en coopération bilatérale et étroite avec ses partenaires de l'Union européenne, est pleinement attachée à un programme politique et économique progressiste pour l'Afrique. Je souscris donc sans réserve à la déclaration faite par le représentant de l'Autriche au nom de l'Union européenne.

Les conflits, conjugués aux capacités limitées de nombreux États africains, réduisent considérablement les perspectives de développement de l'ensemble du continent. Alors que l'Asie s'extrait rapidement de la pauvreté et que l'Amérique latine continue à faire des progrès réguliers, la situation en Afrique est plutôt troublante.

Il est vrai que l'Afrique a été une victime du passé, de l'exploitation et de la lenteur des réponses de la communauté internationale face à ses besoins. Toutefois, l'Afrique est également victime de luttes intestines, de guerres interminables et de conflits régionaux, de corruption et de mauvaise gestion. Cela ne peut plus continuer, pour l'Afrique comme pour le monde.

Un décollage véritable et durable du continent africain dans son ensemble ne sera possible que si nous réussissons à établir une paix et une stabilité durables dans la région des Grands Lacs. C'est se bercer d'illusions que de croire qu'un continent peut se développer tout en étant aux prises avec la pauvreté et les conflits. La région des Grands Lacs – et le Congo en particulier – est potentiellement à même de devenir le moteur du développement de l'Afrique. Il est donc de la plus haute importance que la transition au Congo soit une réussite et que les autres pays de la région – le Burundi, le Rwanda et l'Ouganda – restent engagés dans leur processus de reconstruction politique et économique visant à mettre en place des sociétés stables et démocratique, dirigées par des responsables souhaitant édifier des institutions d'État modernes fondées sur la primauté du droit.

Je suis convaincu que le destin de l'Afrique dépendra dans une grande mesure de l'avenir de la région des Grands Lacs. Nous devons saisir cette occasion pour aider les pays de la région à aller vers le

changement et à le consolider, et c'est maintenant que nous devons le faire. Mais de quelle manière?

Je pense que le temps de la réflexion est passé. Les assemblées et les conférences internationales ont indéniablement joué un rôle dans la prise de conscience générale de la situation difficile de l'Afrique. Mais le moment est venu désormais de passer aux actes, de veiller à ce que l'Africain moyen voie et sente que les choses changent.

Il faut donc réévaluer les efforts des donateurs en Afrique. Avons-nous fait ce qu'il fallait? Nous sommes-nous peut-être laissés guider par des réflexes coloniaux, par des rivalités, ou simplement par des acteurs désireux de promouvoir leurs intérêts à court terme sans tenir compte des besoins de la population? Faisons-nous assez pour ouvrir nos marchés aux produits africains? Bref, la communauté internationale se prépare-t-elle vraiment à entreprendre un effort global bien nécessaire pour donner aux Africains les chances dont ils ont besoin et qu'ils méritent?

Nous, représentants de la communauté internationale, devons avoir l'audace de poser ces questions critiques. Mais inversement, les Africains eux aussi doivent oser faire face à leurs responsabilités. L'ancien Ministre Ousman Sy, du Mali, a dit : « L'Afrique n'est pas pauvre, elle est mal gouvernée ». Cette déclaration est certainement trop catégorique, mais elle appelle à la réflexion.

Lorsque je parle de bonne gouvernance, je ne me réfère pas à une notion moralisatrice imposée par des éléments extérieurs. Je ne plaide pas non plus en faveur d'un système compétitif absurde de distribution de bons points et de mauvais points. Par bonne gouvernance, je veux dire une gouvernance efficace. Il s'agit de la consolidation des institutions, de gouvernements capables de produire des résultats tangibles qui profiteront aux populations. Je parle de créer les conditions propices à un développement durable. Bien entendu, il est impossible de transformer du jour au lendemain des États en déliquescence en États parfaitement gouvernés. Mais il est possible d'améliorer progressivement les prestations des gouvernements, de s'attacher avec acharnement à les perfectionner.

Dans ce contexte, je voudrais encourager les efforts déployés actuellement par l'Afrique pour rectifier la mauvaise gouvernance, comme par exemple le Mécanisme d'évaluation intra-africaine du Nouveau

Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Mais je pense aussi aux mécanismes économiques concrets tels que le processus de Kimberley. Ce mécanisme s'est avéré assez efficace pour endiguer la contrebande de diamants et pour limiter effectivement le financement des conflits sur le continent. Mon pays, de concert avec d'autres, examine actuellement la possibilité de mettre en place un système similaire pour le commerce d'autres matières premières.

Des solutions durables et viables aux problèmes actuels doivent venir de la base, de l'intérieur. Elles doivent être le résultat des moyens donnés à la société civile et à la nouvelle classe politique d'assumer pleinement les responsabilités qui sont à nouveau les leurs – du bas vers le haut, pas du haut vers le bas; de l'intérieur, pas de l'extérieur; et par le biais d'une responsabilisation, pas d'une tutelle. Pour que cette démarche réussisse, nous, la communauté internationale, devons rediriger notre attention de l'abstraction que sont de vagues recommandations de politique à une mise en œuvre effective et concrète, sur le terrain, dans l'intérêt des populations dont le sort est finalement au cœur de nos préoccupations.

Pour que le développement, sous une forme quelconque, ait une chance raisonnable de réussir, les conflits armés doivent cesser, la sécurité de la population doit être assurée et la primauté du droit doit être garantie. La paix peut être assurée seulement quand les armées sont intégrées, le personnel militaire décentement payé, les forces de police bien organisées, et que le système judiciaire fonctionne correctement.

Je suis convaincu que l'approche régionale adoptée par le Conseil de sécurité lorsqu'il s'agit de traiter de questions de sécurité dans un certain nombre de pays – tels que le Soudan, la République démocratique du Congo et le Burundi – est la bonne. Je félicite le Conseil pour ses efforts et me réfère à cet égard à la résolution 1625 (2005), ainsi qu'à la résolution que le Conseil adoptera aujourd'hui.

La stabilité à long terme en Afrique centrale requiert sans aucun doute une approche régionale. La vision qui est la mienne pour la région est celle d'un ensemble croissant de pays démocratiques avec des gouvernements n'excluant personne, des institutions stables et un système judiciaire qui fonctionne correctement. Je suis convaincu que la Conférence internationale de la région des Grands Lacs

encouragera par son plan d'action les initiatives régionales, y compris dans le domaine du développement, cela d'une manière ciblée. Je vois la coopération économique régionale apporter une influence stabilisatrice par le biais d'une CEPGL – Communauté économique des pays des Grands Lacs – revitalisée, qui peut être un instrument d'intégration rapprochant les populations du Congo, du Rwanda et du Burundi.

Je pense que, même à ce stade, une attention particulière devrait être accordée à la période post-électorale en République démocratique du Congo, en mettant particulièrement l'accent sur la bonne gouvernance, la coopération en matière de développement et la reconstruction économique. Je pense personnellement que la nouvelle Commission de consolidation de la paix pourrait jouer un rôle utile dans le Congo de l'après transition.

Je suis très encouragé par la transition sans heurt et par le processus électoral au Burundi, qui ouvrent des perspectives de paix durable et de stabilité, non seulement au Burundi lui-même, mais dans la région des Grands Lacs en général. Au Burundi également, la Commission de consolidation de la paix pourrait être appelée à jouer un rôle utile.

Avant de terminer, je souhaiterais souligner la contribution essentielle que les pays de la région ont faite au rétablissement de la paix et de la sécurité dans la région des Grands Lacs. Certains de ces pays, comme la Tanzanie et la République du Congo, sont actuellement membres du Conseil de sécurité. D'autres ne le sont pas, mais jouent un rôle non moins essentiel. Je souhaiterais me référer spécifiquement à l'Afrique du Sud et à l'Angola. Mon pays accorde à un grand prix à sa coopération avec tous ces pays.

Vous pouvez être certaine, Madame la Présidente, que nous continuerons d'œuvrer avec tous les pays de la région, avec tous nos partenaires en Afrique et, bien sûr, avec l'Union africaine elle-même à instaurer une paix durable dans la région des Grands Lacs.

La Présidente (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à l'Envoyé spécial des Pays-Bas dans la région des Grands Lacs, S. E. M. Frederik Racké.

M. Racké (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : La délégation néerlandaise s'associe pleinement à la déclaration qui a été faite plus tôt par la présidence autrichienne de l'Union européenne.

En leur qualité de Coprésident du Groupe des amis de la région des Grands Lacs, les Pays-Bas ont montré qu'ils étaient fermement attachés à contribuer et à aider à la promotion de solutions régionales et bilatérales aux conflits qui ravagent la région depuis si longtemps. Par conséquent, nous avons accepté avec joie l'invitation de la République-Unie de Tanzanie à participer à ce débat public du Conseil de sécurité et à ajouter nos propres observations en nous concentrant sur les acquis réalisés jusqu'à présent et les défis qui nous attendent encore.

Mais tout d'abord, Madame la Présidente, je souhaiterais me joindre aux autres délégations et condamner fermement l'attaque du 23 janvier 2006 contre le détachement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC), qui a causé la mort de huit soldats de la paix guatémaltèques et fait cinq blessés graves. Nous offrons nos sincères condoléances aux familles des victimes et aux autorités du Guatemala. Nous félicitons le personnel de la MONUC pour son dévouement et son courage.

Le Gouvernement néerlandais se félicite vivement de l'initiative prise par la République-Unie de Tanzanie de convoquer ce débat public important et opportun qui souligne l'engagement continu du Conseil de sécurité dans la région des Grands Lacs. Je me félicite particulièrement, Madame la Ministre, de vous voir présider cette séance.

Nous avons été témoins d'une certaine évolution positive de la situation l'année dernière. Nous pouvons féliciter de tout cœur le Gouvernement burundais de l'achèvement couronné de succès de la transition et des élections. On espère qu'elles serviront d'exemple au processus électoral en République démocratique du Congo, qui a commencé avec succès avec le référendum le 18 décembre. Malgré certains retards, les préparatifs de la tenue des élections en République démocratique du Congo sont menés avec beaucoup de détermination et le sentiment nécessaire d'urgence. Il reste à espérer que le processus démocratique y soit irréversible.

Nous avons également constaté en 2005 que les pays de la région avaient en fait souscrit d'eux-mêmes à la recherche de solutions diplomatiques et pacifiques au sein de la Commission tripartite, dont la création avait été facilitée avec beaucoup de succès par les États-Unis. Nous sommes satisfaits de voir que le

Burundi s'est joint à ce mécanisme tripartite – maintenant nommé Commission tripartite plus un. Nous insistons pour que ce mécanisme demeure en vigueur.

Ce sont là, en totalité, des évolutions importantes et positives qui promeuvent à long terme la paix et la stabilité. En ce qui concerne la Conférence sur la région des Grands Lacs, nous constatons qu'il reste encore des défis à relever. Nous pensons qu'il faut que la Conférence trouve un centre d'intérêt bien clair, et le report du Sommet, dont il avait été prévu qu'il se déroulerait à Nairobi en décembre dernier, a eu des conséquences sur la crédibilité même de la Conférence.

Nous appelons les pays de la région à maintenir et démontrer leur attachement au processus et à s'assurer que l'élan ne sera pas perdu du fait du report de la Conférence. Nous pensons qu'il sera nécessaire d'imprimer une direction forte dans les mois à venir et, à cet égard, nous comptons sur la présidence tanzanienne de la Conférence. Il faudra prendre des décisions graves et faire des choix difficiles. Dans la ligne des propositions présentées par le Gouvernement tanzanien, nous appuyons l'idée d'un mécanisme régional permanent visant à renforcer la démocratie, la bonne gouvernance, la primauté du droit, la protection des droits de l'homme et la réconciliation.

Nous exhortons les pays de la région à honorer les engagements qu'ils ont pris dans la Déclaration de Dar es-Salaam, de 2004, et à poursuivre leurs efforts collectifs d'élaboration d'un cadre sous-régional pour la promotion et le renforcement des bonnes relations, de la coexistence pacifique et du règlement pacifique des différends. Nous exhortons également les pays de la région à préparer sérieusement le deuxième sommet, à Nairobi, qui devrait se tenir dès que possible et à adopter un pacte de sécurité, de stabilité et de développement pour les pays de la région des Grands Lacs.

En ce qui concerne la paix et la sécurité, il n'est pas à douter qu'il reste encore des défis sérieux à relever. Les événements tragiques survenus dans l'est de la République démocratique du Congo, dont j'ai parlé plus tôt, ont mis clairement en évidence que l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) pose une menace à la paix et à la sécurité régionales, ce qui retentit sur la mise en œuvre de l'Accord de paix global au Soudan et sur le processus de transition en République démocratique du Congo.

L'exposé récent du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, Jan Egeland, a souligné une fois de plus l'impact que les activités de la LRA ont sur les populations civiles du nord de l'Ouganda, du Sud-Soudan et de la République démocratique du Congo. La communauté internationale devrait assumer sa responsabilité de faire face à cette menace à la sécurité régionale, qui est couplée avec la crise humanitaire. À cet égard, nous espérons que les mandats d'arrêt de la Cour pénale internationale visant cinq dirigeants de la LRA seront suivis d'effet, dès que possible, également parce que cela permettra de prévenir de futures atrocités.

Nous pensons que le « noyau central » de pays déjà impliqués dans le processus de paix devrait élaborer une stratégie d'ensemble pour mettre fin au conflit et pour mobiliser un plus large soutien international à une stratégie à long terme, en appui au Gouvernement ougandais et en coopération avec celui-ci. De plus, nous sommes convaincus que l'aggravation des effets négatifs des activités de l'Armée de résistance du Seigneur sur la paix et la sécurité régionales méritent l'attention du Conseil de sécurité. La participation internationale devrait se concentrer sur le processus politique, le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les retours, la reconstruction et le développement, et devrait également aider les gouvernements des pays de la région à apporter une réponse aux problèmes de sécurité créés par la présence continue de l'Armée de résistance du Seigneur sur leur territoire.

Les Pays-Bas resteront pleinement engagés dans leurs efforts pour soulager les terribles souffrances de la population et pour promouvoir un règlement pacifique du conflit.

M. D'Alotto (Argentine) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions vous remercier, Madame la Présidente, ainsi que la délégation tanzanienne, d'avoir organisé ce débat public sur un thème aussi important que celui de la paix, de la sécurité et du développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique.

Depuis des décennies, cette région est confrontée à des guerres civiles et à des conflits entre pays de la région qui entraînent de grandes souffrances pour la population civile du fait des graves violations des droits de l'homme, des déplacements internes de civils et de réfugiés, de la destruction des biens et de l'effondrement des économies nationales. Ces faits

sont malheureusement une caractéristique de l'histoire de toutes les nations, en particulier durant leur période d'édification.

La région des Grands Lacs ne fait pas exception. Toutefois, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement démocratiquement élu au Burundi et les progrès dans le processus de transition devant mener à des élections démocratiques en République démocratique du Congo sont des avancées qui permettent d'espérer en un avenir de paix, de stabilité et de progrès pour la région. Cette évolution a été rendue possible grâce à plusieurs facteurs, notamment, par exemple, une collaboration plus étroite et plus résolue entre les gouvernements de la sous-région, les efforts déployés par l'Union africaine et d'autres organisations multilatérales, la convocation de plusieurs conférences, dont celle sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs, qui s'est tenue à Dar es-Salaam en novembre 2004, une plus grande coopération entre le Conseil de sécurité et les organisations régionales au moment de la prise de décisions, les efforts inlassables des missions de maintien de la paix déployées dans la région, l'assistance octroyée par les pays donateurs, la surveillance constante par les organisations non gouvernementales des violations des droits de l'homme commises par les parties au conflit, et la fourniture d'une assistance humanitaire. Tout aussi déterminante a été la volonté des peuples de la région de soutenir des solutions axées sur la démocratie et la participation de tous.

Nous ne pensons pas que les faits du passé doivent immanquablement se reproduire à l'avenir. Des changements structurels, comme la fourniture d'une assistance coordonnée à la création d'institutions stables, à la reconstruction et au développement des pays qui sortent d'une période de conflit – qui serait assurée, entre autres, par la Commission de consolidation de la paix récemment créée –, ainsi que la fin de l'impunité, au niveau national, des responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ou, au niveau supranational, grâce à la création de tribunaux pénaux internationaux ou à la saisine de la Cour pénale internationale, peuvent constituer les incitations indispensables pour réduire la fréquence d'une reprise des conflits dans la région. Une fois un accord de paix conclu, les changements structurels peuvent s'avérer un outil efficace pour garantir la paix et la stabilité.

Nous pensons qu'accorder une amnistie pour les violations graves des droits de l'homme en vue de mettre fin à un conflit ne permet pas d'obtenir des résultats positifs à long terme, car les combattants déposent rarement les armes et, parallèlement, l'on ne peut parvenir à une paix durable tant que la réconciliation de la société n'est pas possible. Ce n'est qu'en appliquant une justice impartiale à tous les responsables de violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire que l'on peut mettre fin à la culture de l'impunité, et favoriser par là même un point d'ancrage solide pour la stabilité à long terme des pays de la région.

L'Argentine défend ces valeurs et ces principes, et c'est pourquoi nous appuyons le projet de résolution préparé par la délégation tanzanienne.

Enfin, et en accord avec ce que recommande le Secrétaire général dans son rapport, ma délégation voudrait exprimer son appui à la prompte convocation de la deuxième Conférence internationale sur la paix, la sécurité, la démocratie et le développement dans la région des Grands Lacs d'Afrique, qui aura lieu à Nairobi, au Kenya, en vue d'adopter un pacte de sécurité, de stabilité et de développement permettant de garantir un avenir de paix et de progrès durables dans la région.

M. Oshima (Japon) (*parle en anglais*): Ma délégation voudrait vous remercier, Madame, ainsi que la délégation tanzanienne d'avoir pris l'initiative opportune de convoquer le présent débat. Nous sommes particulièrement sensibles au fait que vous présidiez personnellement la séance. Nous avons à l'esprit les importants résultats obtenus jusqu'à présent, notamment la Déclaration de Dar es-Salaam, adoptée lors de la première Conférence sur les Grands Lacs en 2004, à laquelle le Japon a pris part. Nous nous félicitons que, dans le cadre des processus consécutifs à la Conférence, un cadre ait été mis en place et progressivement renforcé pour aborder efficacement les problèmes clefs auxquels sont confrontés les pays de la région des Grands Lacs. La séance d'aujourd'hui intervient à un moment particulièrement opportun pour accélérer l'élan qui permettra d'obtenir de nouveaux résultats concrets.

Dans ses résolutions 1625 (2005) et 1631 (2005), le Conseil de sécurité a fourni des directives concernant la prévention des conflits en Afrique et la coopération avec les organisations régionales dans le

traitement des conflits. La séance d'aujourd'hui nous donne une importante occasion de débattre de la mise en œuvre de ces résolutions dans le contexte spécifique d'une région submergée par les conflits, mais qui tient pourtant ses promesses en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix.

Au cours de ce débat, je voudrais me concentrer sur les problèmes posés par les groupes armés, sur le cadre de coopération régionale et les efforts déployés par le Japon en faveur de cette région.

Nous saluons les progrès encourageants enregistrés dans les processus de paix au Burundi et en République démocratique du Congo. Je voudrais féliciter sincèrement le Ministre des affaires étrangères Batumubwira, du Burundi, et le Ministre des affaires étrangères Ramazani Baya, de la République démocratique du Congo, qui ont pris la parole plus tôt, des efforts consentis par leurs gouvernements respectifs. Parallèlement, nous félicitons la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) et l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) pour le soutien inestimable qu'elles ont apporté à ces deux pays.

Toutefois, les groupes armés continuent de poser une grave menace à la sécurité et aux processus démocratiques naissants, en raison de la résistance continue qu'opposent les Forces nationales de libération au Burundi, ainsi que les groupes armés étrangers et les milices locales en République démocratique du Congo. Le tragique incident survenu récemment en République démocratique du Congo, où des soldats de l'Armée de résistance du Seigneur sont soupçonnés d'avoir tué des Casques bleus de la MONUC, ainsi que les attaques lancées par les rebelles dans la région du Nord-Kivu, montrent une fois de plus combien la situation demeure dangereusement fragile.

La menace posée par les groupes armés ne se limite pas aux frontières d'un seul pays, mais elle a déjà pris une dimension régionale et, en tant que telle, acquiert rapidement plus de force. Cela rend impératif, pour s'attaquer efficacement aux groupes armés, de mettre en place une coopération accrue entre les pays de la région. Par exemple, alors que la MONUC aide la République démocratique du Congo à appliquer son programme de désarmement, démobilisation, réinsertion et rapatriement des anciens combattants, la coopération des pays voisins, le Burundi et le Rwanda, pour régler cette question revêt également une

importance fondamentale. Pour lutter efficacement contre la menace que représente la LRA, il faut une coopération plus étroite entre les pays dans lesquels ce groupe est actif.

En outre, toujours sur la question de la LRA, nous espérons que le Gouvernement ougandais redoublera d'efforts pour améliorer la sécurité et la situation humanitaire dans la partie nord du pays.

Si la question des groupes armés est grave et exige des mesures urgentes, il existe d'autres problèmes tout aussi pressants pour lesquels la coopération entre les pays de la région des Grands Lacs doit également être renforcée. Ainsi, on attend des pays de la région qu'ils intensifient leurs propres efforts pour renforcer la confiance mutuelle qui leur permettra de s'attaquer aux problèmes communs en élargissant le cadre de coopération sur les questions humanitaires, telles que le retour des réfugiés, et sur la gestion et le contrôle des ressources naturelles.

Le Japon aborde la coopération avec les États africains en matière de règlement des conflits et de consolidation de la paix, ainsi que de développement, avec le souci de respecter et d'encourager le contrôle des processus et des résultats par les pays africains eux-mêmes. Lorsque ce contrôle est inexistant, il n'y a guère de chances que le résultat soit viable et durable.

Nous sommes convaincus que ce principe d'appropriation devrait s'appliquer non seulement aux efforts des États pris individuellement mais également aux efforts de coopération régionaux. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs est une instance qui devrait encourager ce sentiment d'appropriation, tant individuel que régional, pour régler les problèmes et promouvoir la confiance mutuelle et la capacité d'adaptation régionale. Nous comptons que les pays constitutifs de la région qui participent à la Conférence oeuvreront pour la paix, la consolidation de la paix et le développement dans la région en coopération avec le Groupe des Amis, qui comprend des partenaires internationaux, des institutions des Nations Unies et l'Union africaine, et avec son appui.

Le cadre essentiel de coopération du Japon avec l'Afrique est la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA), bien établie, que nous organisons depuis plus de 10 ans. Une quatrième CITDA se tiendra en 2008. Par le biais de ce processus, nous avons identifié trois piliers de

coopération pour le développement avec l'Afrique : premièrement, le développement axé sur l'homme; deuxièmement, la réduction de la pauvreté grâce à la croissance économique; et troisièmement, la consolidation des efforts de paix. Dans ce cadre, mon gouvernement a fourni une aide à la région des Grands Lacs dans les domaines des élections, de l'alimentation, des réfugiés, du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (DDR) et du développement communautaire, et il entend poursuivre ses efforts d'assistance. En outre, dans le cadre de la CITDA, mon gouvernement organisera bientôt une conférence à Addis-Abeba les 16 et 17 février, sur la question de la consolidation de la paix en Afrique, axée sur les questions telles que le DDR, les armes légères, la réforme du secteur de la sécurité, la gouvernance et la relance. À cette conférence, nous mettrons en commun les expériences acquises ailleurs sur ces questions et examinerons les moyens d'aider les pays africains à résoudre ces problèmes. Nous espérons que de nombreux dirigeants, individus et organisations intéressées de l'Afrique et au-delà y participeront et que cet événement servira également à contribuer utilement à imprimer un élan en vue de la tenue du prochain sommet international sur la région des Grands Lacs.

Pour terminer, je voudrais redire notre espoir que la deuxième Conférence internationale sur la région des Grands Lacs se tiendra dès que possible. Nous comptons également sur les efforts des pays de la région pour faire avancer le processus en se l'appropriant, avec l'appui et le concours de l'ONU et de la communauté internationale des donateurs. C'est avec plaisir que le Japon continuera d'être associé à cet important processus de la conférence.

Enfin, je remercie la délégation tanzanienne du travail accompli pour mettre la dernière main à un projet de résolution sur la question (S/2006/51), auquel nous accordons notre plein appui.

Sir Emyr Jones Parry (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, votre présence honore le Conseil et témoigne de l'attachement de la Tanzanie à la sécurité, à la paix et au développement dans la région des Grands Lacs.

Je tiens à associer pleinement le Royaume-Uni à la déclaration prononcée précédemment dans le courant de ce débat par mon collègue autrichien au nom de la présidence en exercice de l'Union européenne.

Je tiens également à adresser les condoléances sincères du Gouvernement britannique aux familles des soldats de la paix guatémaltèques morts au combat le 23 janvier dernier. Nous souhaitons un prompt et total rétablissement aux blessés et exprimons notre admiration et notre gratitude au Gouvernement et au peuple guatémaltèques dont les forces armées servent dans les conditions les plus difficiles au nom des Nations Unies et dans la recherche de paix et de la stabilité pour le peuple de la République démocratique du Congo. Ceux qui sont responsables de la mort des soldats de la paix devront être poursuivis et traduits en justice.

Il faut mettre fin à la brutalité que les groupes armés illégaux tels que l'Armée de résistance du Seigneur, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les Forces nationales de libération exercent contre les civils innocents dans la région des Grands Lacs et au chaos qu'ils ont semé. Nous appuyons fermement le rôle robuste que joue la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC) dans l'est de la République démocratique du Congo en soutien aux forces armées congolaises dans les opérations menées contre ces groupes armés.

Les opérations militaires doivent aller de pair avec une étroite coopération entre les gouvernements concernés pour venir à bout des groupes armés qui ne respectent aucune frontière. Nous exhortons ces gouvernements à travailler ensemble, et de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, afin de prendre les mesures nécessaires pour mieux protéger leur propre population civile, notamment en désarmant les milices, en traduisant en justice les auteurs des violences et des violations des droits de l'homme et en améliorant la sécurité aux frontières pour empêcher les mouvements illicites des armes et des ressources naturelles qui sont la ressource essentielle de ces groupes armés.

La communauté internationale a un rôle important d'appui à jouer. Le Gouvernement britannique est pleinement déterminé à travailler avec les gouvernements de la région pour réaliser la paix et la stabilité à long terme dans la région des Grands Lacs. Au niveau bilatéral et à travers l'Union européenne, nous contribuons aux secours humanitaires et à la réforme du secteur de la sécurité, et dans les régions où la paix est établie, nous appuyons le développement social et économique.

La communauté internationale peut également aider à neutraliser les activités des groupes armés en faisant respecter l'embargo sur les armes concernant la République démocratique du Congo et en appliquant des mesures ciblées imposées contre ceux qui violent l'embargo. Nous attendons donc avec intérêt la stratégie d'ensemble cohérente que le Secrétaire général a été prié d'élaborer, en consultation avec les gouvernements concernés et autres parties prenantes clefs, comprenant tous les aspects du règlement de la question des groupes armés illégaux en République démocratique du Congo.

La mort des soldats de la paix guatémaltèques a mis tragiquement en évidence l'influence catastrophique que l'Armée de résistance du Seigneur continue d'exercer dans la région des Grands Lacs. Ses activités montrent la complexité du problème : une insurrection brutale lancée dans un pays s'est propagée au-delà des frontières et déborde sur deux pays voisins. Dans chaque cas, d'innombrables civils innocents sont tués, enlevés et déplacés : il y a aujourd'hui 1,2 million de personnes déplacées. Il convient que nous, la communauté internationale, mettions tout en œuvre pour aider les gouvernements concernés – le Gouvernement ougandais mais aussi les Gouvernements du Soudan et de la République démocratique du Congo – à protéger leurs civils et à faire face à une menace qui compromet la paix et la sécurité régionales. Les missions de l'ONU dans la région et les entités telles que le Bureau de la coordination des affaires humanitaires ont un rôle important à jouer, un rôle qui, à notre avis, doit être renforcé : premièrement, en trouvant les moyens par lesquels la communauté peut aider, et deuxièmement en fournissant cette assistance chaque fois que cela est possible. Nous nous félicitons donc que, dans le projet de résolution (S/2006/51) qui sera adopté à l'issue de la présente séance, il soit demandé au Secrétaire général de faire des recommandations au Conseil de sécurité à cet égard.

Faire échec aux activités des groupes armés illégaux est un défi pour le processus de transition en République démocratique du Congo. Il y a, bien sûr, d'autres défis. Les résultats positifs du référendum constitutionnel de décembre ont affirmé et montré le désir des Congolais d'effectuer la transition vers un gouvernement démocratique à part entière. Nous demandons instamment au Gouvernement de la République démocratique du Congo de se montrer à la

hauteur des attentes de sa population, de maintenir la dynamique du processus politique et de veiller à ce que le calendrier prévoyant la tenue d'élections avant le 30 juin 2006 puisse être respecté. En parallèle, des progrès plus rapides sont nécessaires dans la réforme du secteur de la sécurité et pour mettre fin à la corruption et à l'impunité. La communauté internationale est disposée à aider.

Nous nous devons également aujourd'hui de saluer les succès obtenus par le peuple burundais qui a mené à bonne fin sa transition. Nous sommes prêts à appuyer le nouveau Gouvernement burundais qui se met en place et qui s'attelle à définir ses politiques. Notre intérêt commun sera le mieux servi si le désengagement et le retrait de l'Opération des Nations Unies au Burundi (ONUB) sont progressifs. Nous saluons le travail minutieux réalisé à cet égard par l'ONUB en consultation avec le Gouvernement burundais, et nous recommandons que des enseignements soient tirés notamment des transitions couronnées de succès qui sont en cours et qui sont

réalisées au Timor-Leste et en Sierra Leone.

Enfin, nous notons l'intérêt que revêt la Commission de consolidation de la paix nouvellement établie pour le débat d'aujourd'hui, et nous saluons le rôle central que la Tanzanie et le Danemark ont joué dans la création de la Commission et qu'ils joueront en tant que membres fondateurs de la Commission de consolidation de la paix, choisis par le Conseil de sécurité. La Commission aura un rôle important à jouer en fournissant des conseils sur la façon dont les États de la région des Grands Lacs et au-delà peuvent effectuer la transition du maintien de la paix à une reconstruction durable, au renforcement des institutions, à la primauté du droit et au développement.

Nous nous félicitons vivement du texte du projet de résolution, que le Royaume-Uni sera fier d'appuyer.

La Présidente (*parle en anglais*) : Il reste encore un certain nombre d'orateurs sur ma liste pour la présente séance. Avec l'assentiment des membres du Conseil, je me propose de suspendre la séance jusqu'à 15 heures.

La séance est suspendue à 13 h 10.